

Récépissé n° 2011-044/CAO/TGI-F/PF • ISSN 0796-8868

N° 12 • février 2014 • Prix : 300 FCfa

Les Échos du Sahel

Journal régional d'informations, d'Intégration et de Développement • Tél. 40 77 77 18 • Fada N'Gourma

Puissions nous avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être,
la sagesse pour faire la différence entre les deux !

Budgets 2014 des collectivités de la région de l'Est

4 934 122 332 F. CFA dont
2 801 208 140 pour les investissements

Lire page 3

2002-2014, après 12 ans
de Yamba, province du Gourma,
son désengagement entamé ce
en juin prochain. Dossier à lire



d'intervention dans la commune
l'ONG îles de Paix procède à
mois de mars pour prendre fin
dans notre prochaine édition.

Un diarrhéique entre en trombe chez vous pour demander à aller aux toilettes et vous lui dites qu'elles sont à 220 km et que c'est rendu là, qu'il pourra se soulager. 220 km, c'est la distance qui sépare Fada de Ouagadougou. C'est le calvaire contre lequel s'élève Kiendrebeogo Koudaogo Pascal, le secrétaire général de la section de l'Est du syndicat national de la santé humaine et animale (Synsha). A la demande de nombreux lecteurs la rédaction vous réédite ses lettres ouvertes au PCA du CHR et au ministre de la santé. (Lire également page 15)

lettres ouvertes

à Monsieur le Président du Conseil
d'Administration du Centre Hospitalier Régional de Fada N'Gourma

Contribution à la pratique de l'anesthésiologie au CHR de Fada N'Gourma.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser la présente lettre faisant suite à deux (02) évacuations sanitaires enregistrées au bloc opératoire (service de chirurgie) les 7 et 8 novembre 2013. En effet, dans l'organisation de l'offre de soins, les évacuations sanitaires s'inscrivent dans la recherche de la qualité dans la prise en charge des malades; aussi, il est de l'ordre normal des choses d'évacuer un malade vers le niveau supérieur (en l'occurrence Ouagadougou) pour une meilleure prise en charge, compte tenu des limites techniques que connaît le CHR de Fada N'Gourma. Si l'évacuation fait partie intégrante de la prise en charge, les raisons des évacuations sus-évoquées interpellent plus d'un. En fait, une femme devant subir une césarienne d'urgence (nuit du 7 au 8 novembre 2013) et un enfant devant être opéré d'urgence (8 novembre 2013) ont été évacués à Ouagadougou aux motifs de manque de produits anesthésiques. La rupture des produits en elle-même n'est pas le véritable problème; le goulot d'étranglement réside dans le fait que ladite rupture ait été annoncée de façon subite rendant impossible toute intervention chirurgicale. Le bon sens aurait voulu qu'à un certain niveau des stocks, l'on suspende les programmes opératoires pour ne prendre en charge que les urgences compte tenu de la problématique de l'approvisionnement. Ce principe élémentaire de gestion aurait permis sans doute de faire l'économie de l'inconcevable niveau de stock "zéro (0)" avec ce qui peut s'en suivre. En vérité, la récurrence avec laquelle la rupture de produits, consommables et matériels d'anesthésie est vécue au bloc opératoire, associée à la complexité de la chaîne de dotation m'avaient conduit à adresser une lettre au Directeur Général du CHR le 19 août 2013. La substance de cette lettre avait retenu les problèmes suivants : 1•La non prise en compte des préoccupations des aides anesthésistes par l'administration en ce qui concerne les différents besoins exprimés (surtout la non satisfaction pour les besoins élémentaires que sont les consommables); 2•la non implication des aides anesthésistes dans la gestion de leur «matériel» de travail (absence de bon de commande destiné aux aides anesthésistes). Monsieur le Président, le bloc opératoire a pour mission fondamentale la réalisation d'interventions chirurgicales; il n'est un secret pour personne de dire que l'anesthésie est indispensable aux interventions chirurgicales. Aussi, il convient de considérer avec objectivité et pragmatisme les préoccupations des aides anesthésistes si l'on veut un travail de qualité. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Action de grâce au secteur 3 de Fada Eglise de la Délivrance



De gauche à droite, Mme Thiombiano, les pasteurs Ouango de l'église locale secteur 3 (arrière plan), Bourgou Félix et Mano Jean venus de Ouagadougou pour soutenir Maman Kanazoé en bleue au centre. Qui, à Fada, au Burkina et dans les pays voisins, ne connaît ou n'a entendu parler de "Maman Kanazoé" ? A la tête d'une cellule de prière constituée des dames Naba, Thiombiano et Coulibaly, elle réussit des guérisons et désenvoutements au nom de Jésus. Nombre de malades donnés fins dans les centres de santé ont retrouvé la joie de vivre en passant chez cette servante de Dieu. Le 1er mars dernier, la petite église locale du secteur 3 de Fada a difficilement contenu le monde venu d'un peu partout du pays, pour rendre grâce à Dieu et soutenir la cellule de Délivrance pour tout ce qu'elle réalise au nom de Jésus.

Article 37 & le Sénat

**"Le peuple ne connaît pas
son véritable pouvoir"**



Campagne Jésus qui guérit Pourquoi Accra a annulé l'étape de Fada ?



De source proche de l'organisation à Fada, un problème de management aurait fait foirer l'arrivée de Dag Heward-Mills, l'évangéliste attendu d'Accra, au Ghana, pour une campagne de guérison au Burkina fin décembre dernier, et notamment à Bobo, Ouahigouya et Fada N'Gourma pour les 20 et 21 décembre 2013.

Malgré donc le séjour, à Fada, pendant plus d'un mois, d'un représentant de Dag Heward-Mills, dépêché d'Accra en renfort aux églises et missions évangéliques locales pour la préparation de ce qui était annoncé comme l'événement de la fin d'année 2013, l'évangéliste n'a pas fait le déplacement de Fada lors de sa dernière tournée au Burkina pour sa «campagne Jésus qui guérit».

Dès son arrivée à Fada, le représentant de Dag a entrepris une tournée des communautés évangéliques de la place, pour une mobilisation «du corps du Christ». D'une église à l'autre, il obtient l'adhésion de tous. Seconde phase, mise en place d'un comité d'organisation. Alors que dans l'entendement des gens d'Accra, la mobilisation doit être non exclusive, ouverte à tous ; à Fada, les responsables locaux de la fédération des églises et missions évangéliques (FEME) procèdent à une élection sélective des églises : AD, Centre d'évangélisation, Mission baptiste, E.E.SIM, etc. Selon un esprit de concurrence opportuniste,

dictée par le «paraitre plus mobilisé et engagé que l'autre». Du coup, non seulement, des églises et missions évangéliques exerçant à Fada se retrouvent exclues, mais encore, les commissions mises en place pour préparer le terrain vont manquer de membres en nombre suffisant. Le délégué d'Accra constate la querelle de préséance et laisse passer à la phase proprement dite de constitution du comité d'organisation devant comprendre un comité central

d'organisation, avec 4 postes de responsabilités : un président, un vice président, un secrétaire et un trésorier ; et des commissions spéciales au nombre de quatorze (14). Comme président de chacune de ces commissions, les responsables locaux de la FEME proposent de copter les responsables des communautés religieuses par ordre d'installation dans la ville de Fada. Au finish, la communauté «E.E.SIM», la plus ancienne prend la présidence du comité central, les «AD» le secrétariat, le «Centre d'évangélisation» prend la trésorerie, «Œuvre et Mission» occupe la vice présidence. Avant même la grande manœuvre, le sentiment général est à la frustration parce que, observe-t-on, «on se connaît, on sait qui peut quoi». C'est donc mal embouché pour la mobilisation souhaitée par Accra qui comptait sur un effectif d'au moins 300 personnes pour chacune des commissions : chorale, conseil, accueil, conférence... Bref, pour Accra, la ville de Fada compte près de 41 000 habitants, il faut prévoir une participation de près de 30 000 personnes par soirée. Accra prévoit d'envoyer 10 à 15 cars pour effectuer des navettes jusque dans les villages à 30 km à la ronde et ramasser le maximum de personnes pour le stade. Il fallait voir grand, très grand car la logistique de l'évangéliste mobilise à elle seule sept (7) camions remorques : un pour les documents, un pour la sono, deux pour les chaises, un pour le groupe électrogène, etc. Côté autorisations, tout était nickel, avec les accords nécessaires pour la tenue de l'événement,

pour les affiches, pour le stade et pour le terrain du CFP qui devait servir de parking pour les cars et les camions remorques. Les réunions des commissions se succèdent dès novembre chez les E.E.SIM au secteur 7 de Fada mais, «au fur et à mesure qu'arrive l'échéance», indique une source au cœur de l'organisation, «on se rend compte que la présidence même de la FEME, au niveau local, n'est pas mobilisée». L'envoyé d'Accra actionne la sonnette d'alarme. Entre autre, la commission publicité est impuissante à mobiliser assez de personnes pour poser les banderoles et les posters. L'envoyé d'Accra est en mal avec son timing. Il sort son portefeuille et recrute à tout va des gens pour essaimer la ville de banderoles et de posters. On connaît la suite, les murs des mosquées, de la cathédrale et même de l'évêché, ont servi de tableau d'affichage. Pendant ce temps, les présidents de commission et le comité central d'organisation multiplient les réunions ordinaires et enchainent même avec des sessions extraordinaires jusqu'à celle provoquée par l'envoyé de Dag Heward-Mills qui

informe qu'Accra a décidé d'annuler l'étape de Fada. Après analyse des rapports hebdomadaires qu'il fournissait à Accra sur le déroulement de l'organisation à Fada, le couperet était tombé : pas de «Campagne Jésus qui guérit» pour Fada car, on n'y semble pas assez intéressé. L'envoyé d'Accra est sommé de monter renforcer l'équipe de Bobo. Il a juste le temps de faire enlever les banderoles. La «Campagne Jésus qui guérit» devient un leurre pour Fada et, on peut dire que, finalement, s'il y a quelqu'un qui a été guérit dans cette affaire, c'est bien celui qui a obtenu le marché de confection des banderoles et des posters. Certains ont eu des miettes à Fada, ceux qui ont été recrutés en trombe pour coller les posters et, les 18 responsables locaux de l'organisation, les 14 présidents des commissions et les 4 membres du comité central, qui ont eu à se partager 300 000 F comme indemnités pour leurs frais de communication et de carburant. Pour «Jésus qui guérit» à Fada, il faudra attendre une autre campagne.▲

Une CEB mal logée



Sans être sous paillotte, la CEB 3 de Fada, ne garantit pas pour autant la sécurité à ses occupants. Son toit ou ce qui en tient lieu est un modèle réussi d'une épée de Damoclès. Quant aux murs et quand bien même Dieu nous garde de secousses sismiques, ils sont loin d'être rassurant. Et, il ne s'agit là que des dangers visibles pour ceux qui y travaillent. Et on dira que les gens ne sont pas contents.

Incendie au «3 paillettes», Bansoudi C

Combien de semaines faut-il à la mairie pour monter un dossier d'appel d'offres pour intervenir aux 3 paillettes avec des seccos ou des nattes ? On peut comprendre qu'il faille des semaines voire des mois pour construire une salle de classe. En revanche, pour acheter des seccos ou des nattes pour clôturer un hangar, tout le monde le fait en une matinée chez lui.

Après les ravages d'un incendie samedi 22, en début d'après-midi, des 3 paillettes de Bansoudi C, il n'en reste plus que 2. Le ménage du feu, du bois, du plastique et de la paille a tout consumé et, c'est à même le sol que les élèves suivent les cours. Combien de temps faut-il pour y remédier ? Une semaine après l'incendie, le maire Moumouni Kocty n'était toujours pas informé du sinistre. Pour ne rien présager de bon, il s'agit de la classe de CM2 qui n'est plus sous paillette mais sous hangar et sans mobilier, avec des enfants livrés à l'harmattan revenu en force, fin février sur Fada. Il a fallu attendre une dizaine de jour pour que le maire Moumouni Kocty passe constater les dégâts. Suivra une valse de techniciens au nom de la mairie et de l'EPCD mais, sans rien faire d'autre que palabrer. S'agissant d'une classe de CM2, le directeur de l'école, Salembéré Appolinaire a fait marcher la débrouille pour donner un semblant de clôture au hangar et réaménager l'occupation des tables bancs dans les autres classes pour en dégager quelques uns pour sa classe de CM2 sinistrée. Comme quoi, attendre une intervention de la mairie demande de l'ingéniosité et une patience tenace. Pour ne rien arranger, dans la nuit du 3 au 4 mars, le magasin de l'école recevait également la visite de cambrioleurs.▲

Leçon du jour : En attendant la mairie, il faut bien faire cours car l'examen du CEPE n'en tiendra pas compte.

Ce n'est pas un gag, ces élèves de CM2 suivent bien le cours à même le sol.

Budgets 2014 des collectivités de la région de l'Est

Par Guy-Michel Bolouvi

Un cumul de 4 934 122 332 F.CFA dont 2 801 208 140 pour les investissements

A l'exception de la commune de Yamba, dans la province du Gourma, sous régime d'exception pour avoir été incapable de se donner un conseil municipal au sortir des élections de décembre 2012, toutes les collectivités ont vu leur budget 2014 approuvé. La somme des budgets s'élève à 4 milliards 934 millions et 122 mille 332 F CFA dont 2 milliards 801 millions et 208 mille 140 F pour les prévisions en matière d'investissements. On dira, allez, au travail ! Mais, qu'est-ce que le budget ? Le budget d'une commune ou d'un conseil régional ?

Le budget, un bon gros mot. La plupart du temps, il désigne la somme d'argent prévue par madame pour le marché, un groupe de personnes ou une structure, pour l'organisation d'un événement comme une réunion, un mariage, des funérailles, etc. Le budget est alors la somme d'argent disponible pour couvrir les dépenses de l'événement. La somme d'argent est concrète et, comme on dit, immédiatement décaissable parce qu'on la tient dans sa poche, son porte-monnaie, son coffre. Ici, le budget est la somme d'argent prévue et disponible pour des achats précis. Le budget est surtout un terme de la finance pour désigner le programme prévisionnel des recettes et des dépenses d'un particulier, d'une famille ou d'un organisme privé. Il est surtout employé au niveau de l'administration pour désigner l'état comptable prévisionnel des recettes et des dépenses annuelles de l'État, d'une circonscription administrative telle une commune. Dans ces deux derniers cas, le budget n'est pas une somme d'argent concrète, disponible et immédiatement décaissable. Il désigne une somme d'argent à constituer avant de pouvoir la dépenser. Une somme d'argent qu'on a estimée nécessaire pour supporter les dépenses qu'on aura à faire mais, une somme d'argent qu'il d'abord réunir. Pour

ment décaissable. Il désigne une somme d'argent à constituer avant de pouvoir la dépenser. Une somme d'argent qu'on a estimée nécessaire pour supporter les dépenses qu'on aura à faire mais, une somme d'argent qu'il d'abord réunir. Pour

Décryptage avec l'économiste Millogo Evariste



Millogo Evariste, économiste

Comment peut-on définir le budget d'une commune ?

Plusieurs définitions existent au sujet du budget communal. Mais pour simplifier, nous pouvons dire que le budget d'une commune est un document qui retrace l'ensemble des recettes qui seront recouvrées et l'ensemble des dépenses qui seront effectuées par le maire au cours de l'année à venir. Autrement dit, au moment où le maire élabore son budget, aucune somme d'argent n'est disponible pour être dépensée. Le maire doit tout mettre en œuvre pour recouvrer les recettes prévues en vue de réaliser les projets envisagés. Ce défi doit être relevé par le maire, en collaboration avec son administration, les populations, les opérateurs économiques, les partenaires au développement et tous les acteurs qui peuvent l'aider à mobiliser les recettes et à bien réaliser les projets.

On parle de budget primitif et de budget supplémentaire, de quoi s'agit-il ?

Chaque année, le maire élabore deux sortes de budget. Le premier budget qui est élaboré courant le mois d'octobre de chaque année est appelé «budget primitif». Il est voté par le conseil municipal et autorisé par l'Etat avant d'être mis en œuvre entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année qui suit son élaboration. Lorsque le maire élabore le budget primitif, il fait des prévisions basées sur l'analyse de certains paramètres. Pendant sa mise en œuvre, des événements inattendus (mauvais ou bons) peuvent survenir et fausser les prévisions initiales. C'est pour cela qu'il est permis au maire d'examiner ces paramètres après six (6) mois de mise en œuvre du budget primitif afin de voir si certaines prévisions du budget primitif doivent être modifiées. Au cas où il y aurait des modifications à opérer sur les recettes ou sur les dépenses, ces modifications seront regroupées au sein d'un document appelé «Budget supplémentaire».

Notons toutefois que le maire a la possibilité

de prendre des décisions modificatives. Il s'agit d'actes qui lui permettent de modifier les recettes et les dépenses suite à la survenance d'événements nouveaux.

Le budget est composé de deux grandes sections, notamment la section «fonctionnement» et la section «investissement» ; de quoi est-il question ?

Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est la partie du budget composée uniquement des recettes et des dépenses de fonctionnement : • Les recettes de fonctionnement sont essentiellement les impôts (patente, contribution du secteur informel/CSI, taxe de résidence, taxe sur les armes, taxe de jouissance, taxe sur les biens de mainmorts ou impôts sur certaines sociétés anonymes) les taxes locales (taxe sur les charrettes, taxe sur les kiosques à boissons, droits de timbre, etc.) les amendes et pénalités, les subventions de fonctionnement de l'Etat et les recettes transférées par l'Etat pour le fonctionnement des services liés aux compétences transférées). ; • Les dépenses de fonctionnement se composent notamment : des salaires et indemnités du personnel communal, les fournitures et consommables de bureau, le carburant, eau, électricité, etc.).

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement est la partie du budget composée uniquement des recettes et des dépenses d'investissement :

• Les recettes d'investissement sont composées essentiellement des appuis financiers (subventions) de l'Etat, des partenaires au développement et des emprunts éventuellement. • Les dépenses d'investissement quant à elles, sont composées des projets que la commune compte réaliser : routes, écoles, centres de santé, forages, autres grandes réalisations.

Quelle est la place des subventions dans un budget ?

Les subventions sont toute aide financière accordée à une commune par un partenaire qui peut être l'Etat, les partenaires techniques et financiers, d'autres collectivités territoriales, ou même des personnes physiques. Ces subventions servent soit à financer les dépenses de fonctionnement (acquisition de petits matériels, etc.), soit à financer les dépenses d'investissement (construction d'écoles, centres de santé, forages, etc.). Ces subventions occupent une importante place dans le budget des communes à cause du faible niveau des recettes qu'elles peuvent mobiliser sur leur territoire (recettes fiscales et taxes locales). ▶

ment décaissable. Il désigne une somme d'argent à constituer avant de pouvoir la dépenser. Une somme d'argent qu'on a estimée nécessaire pour supporter les dépenses qu'on aura à faire mais, une somme d'argent qu'il d'abord réunir. Pour

nous aider à comprendre le budget dans le contexte de la décentralisation, nous entendre sur les contours du terme «budget» dans le cadre des collectivités territoriales, *Les Echos du Sahel* a reçu le concours d'un économiste, Millogo Evariste, qui a bien voulu nous conduire, à pas simplifiés, dans le labyrinthe du budget des communes. Nous faire comprendre qu'il n'est pas question d'argent dormant dans le coffre du maire mais, d'une somme d'argent que le maire doit réunir avec la contribution de tous avant de pouvoir engager des dépenses pour la collectivité. ▶

Les budgets «primitifs» 2014 de nos collectivités territoriales

Conseil régional de l'Est

Ordonnateur : Yendifimba Jean-Claude LOUARI
• Section de Fonctionnement = 126 663 536
• Section d'investissement = 142 847 272
• Budget total = 249 948 205

Province de la Gnagna

Commune de Bilanga

Ordonnateur : Charles D. LANKOANDE
• Section de Fonctionnement = 95 567 330
• Section d'investissement = 206 256 774
• Budget total = 298 074 204

Commune de Bogandé

Ordonnateur : Kanlanfè LANKOANDE
• Section de Fonctionnement = 164 578 679
• Section d'investissement = 148 018 320
• Budget total = 280 473 704

Commune de Coalla

Ordonnateur : Fidèle D. DIAGBOUGA
• Section de Fonctionnement = 56 620 173
• Section d'investissement = 117 082 652
• Budget total = 169 933 825

Commune de Liptougou

Ordonnateur : Koamba SOGLI
• Section de Fonctionnement = 49 363 290
• Section d'investissement = 93 806 832
• Budget total = 140 371 922

Commune de Manni

Ordonnateur : D. Alexis BOURGOU
• Section de Fonctionnement = 78 248 632
• Section d'investissement = 87 796 176

• Budget total = 159 602 208

Commune de Piéla

Ordonnateur : T. Michel-Albert LANKOANDE

• Section de Fonctionnement = 90 447 499

• Section d'investissement = 122 794 348

• Budget total = 205 462 585

Commune de Thion

Ordonnateur : D. Michel LANKOANDE

• Section de Fonctionnement = 46 104 827

• Section d'investissement = 71 531 162

• Budget total = 113 196 989

• Section de Fonctionnement = 76 231 991

• Section d'investissement = 158 494 139

• Budget total = 229 612 181

Commune de Diapangou

Ordonnateur : Salif YADA

• Section de Fonctionnement = 63 730 663

• Section d'investissement = 78 086 552

• Budget total = 136 392 422

Commune de Fada N'Gourma

Ordonnateur : Moumouni KOCTY

• Section de Fonctionnement = 518 458 378

• Section d'investissement = 181 945 500

• Budget total = 618 912 896

Commune de Matiacoali

Ordonnateur : Diadama Amidou COMBARY

• Section de Fonctionnement = 65 912 547

• Section d'investissement = 81 833 366

• Budget total = 143 542 683

Commune de Tibga

Ordonnateur : Oumarou WANGO

• Section de Fonctionnement = 47 249 474

• Section d'investissement = 128 557 692

• Budget total = 172 977 166

Commune de Bartiébougou

Ordonnateur : Amadou Ouadodi LOMPO

• Section de Fonctionnement = 24 681 712
• Section d'investissement = 43 776 916
• Budget total = 66 762 805

Commune de Foutouri

Ordonnateur : Palou LOMPO
• Section de Fonctionnement = 21 770 462
• Section d'investissement = 79 521 691
• Budget total = 99 856 353

Commune de Gayéri

Ordonnateur : Soampa LOMPO
• Section de Fonctionnement = 85 219 192
• Section d'investissement = 81 789 834
• Budget total = 154 417 294

Province de la Kompienga

Commune de Kompienga

Ordonnateur : Kalenfè LODANO
• Section de Fonctionnement = 189 927 091
• Section d'investissement = 123 159 822
• Budget total = 272 529 874

Commune de Madjoari

Ordonnateur : Mamoudou OUOBA
• Section de Fonctionnement = 16 944 667
• Section d'investissement = 64 402 715
• Budget total = 80 680 382

Commune de Pama

Ordonnateur : Soampa ONADJA
• Section de Fonctionnement = 16 944 667
• Section d'investissement = 84 374 592
• Budget total = 148 847 954

Province de la Tapoa

Commune de Botou

Ordonnateur : Pamba LOMPO
• Section de Fonctionnement = 40 712 534
• Section d'investissement = 97 986 024
• Budget total = 136 535 558

Commune de Diapaga

Ordonnateur : Kanfidini K. COULIDIATI
• Section de Fonctionnement = 96 717 718
• Section d'investissement = 104 475 365
• Budget total = 188 333 083

Commune de Kantchari

Ordonnateur : Sylvestre Diataga OUOBA
• Section de Fonctionnement = 137 481 505
• Section d'investissement = 88 182 653
• Budget total = 198 966 884

Commune de Logobou

Ordonnateur : Jean-Marc Bindi LOMPO
• Section de Fonctionnement = 76 476 357
• Section d'investissement = 75 966 982
• Budget total = 149 424 009

Commune de Namounou

Ordonnateur : Issoufou B. OUALI
• Section de Fonctionnement = 43 219 751
• Section d'investissement = 87 250 076
• Budget total = 123 424 666

Commune de Partiaga

Ordonnateur : Bapouguini Moussa TANKOANO
• Section de Fonctionnement = 53 878 059
• Section d'investissement = 71 479 614
• Budget total = 122 853 673

Commune de Tambaga

Ordonnateur : Diabado YONLI
• Section de Fonctionnement = 53 337 276
• Section d'investissement = 56 122 859
• Budget total = 107 096 135

Commune de Tansarga

Ordonnateur : Mambagri YONLI
• Section de Fonctionnement = 45 091 848
• Section d'investissement = 123 668 212
• Budget total = 165 892 672

Mission technique du MICA à Fada N'Gourma

Une mission à vite oublier

«I tien sugli !» «Maani sugri !» «S'il vous plait !» Venus pour échanger avec les commerçants de Fada N'Gourma sur les fondamentaux de la fonction de commerçant, les techniciens du ministère sont tombés dans un imbroglio distrayant et comique. Les commerçants remontés contre les amendes lors du contrôle des prix du vendredi 6 décembre dernier et les vexations qu'ils disent endurer de la mairie, ont pris d'assaut l'hôtel de ville et perturbé la mission de sensibilisation. C'est bien difficilement que le message des missionnaires de la MICA est passé.

Les techniciens du ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat (MICA) ne sont pas prêts d'oublier leur mission de sensibilisation des commerçants de Fada sur la réglementation économique. Du secrétaire général de la région de l'Est venu pour l'ouverture de l'atelier aux techniciens du ministère, personne n'a pu rester dans le cadre du speech qu'il avait préparé pour l'occasion. Justin Yéhoun, le DG du contrôle économique et de la répression des fraudes et, chef de la mission consent que «les problèmes rencontrés à Fada, lors de ce contrôle ont renforcé notre conviction qu'il faut davantage sensibiliser, informer les opérateurs économiques sur la réglementation afin qu'ils puissent se l'approprier et voir en l'administration un partenaire, des collaborateurs avec qui il faut travailler pour l'assainissement du monde et du climat des affaires au profit des populations». La mission de sensibilisation qu'il a conduite à Fada le 25 février avait donc «un ordre du jour axé sur deux centres d'intérêt, à savoir communiquer sur les missions de notre département et leur expliquer quelle est la gouvernance en matière de réglementation». Au bout d'une chaude matinée dans la salle de réunion de la mairie, théâtre d'un imprévu imbroglio, Justin Yéhoun en est reparti un vœu comme seule certitude : «nous souhaitons que ce climat que nous voyons ne soit pas celui que nous allons voir demain».

De fait, nul ne peut jurer que le message soit passé. Abdoulaye Coulibaly, directeur de la concurrence et de la répression des fraudes qui s'était préparé pour un cours sur la réglementation du commerce au Burkina Faso a professé dans le brouhaha pour que l'interprète Traoré Salif du bureau local de l'association, lui-même vivement chahuté, puisse traduire un essentiel qui tient en peu de principes. Les pieds dans l'ambiance de marché imposé par l'auditoire, Abdoulaye Coulibaly a tenté de se concilier le public en indiquant qu'il venait leur donner des conseils sur «comment faire pour ne pas être en faute lors du contrôle et devoir payer une amende». Parce que, dira-t-il, en introduction, «nous sommes là pour vous donner des conseils, vous orienter sur la pratique du commerce». En l'occurrence dire aux opérateurs économiques de Fada, qu'«il y a des règles pour bien mener ses activités commerciales et éviter d'être sanctionné». Et tout d'abord, il faut «se faire établir sa carte professionnelle de commerçant. Qui permet de pratiquer légalement l'activité, être électeur et éligible par exemple à la section locale de la chambre de commerce, postuler à des marchés publics...». La température est montée d'un cran lorsqu'il a abordé la question des factures : «il faut réclamer une facture à votre fournisseur lors d'achats de produits pour votre boutique. La facture est la carte d'identité de votre marchandise». Encore un coup de chaleur lorsqu'il dira «il faut respecter la publicité des prix en affichant les

prix de vente de vos produits». Puis le thermomètre éclate quand il aborde le sujet de «la vente sauvage, l'occupation anarchique de l'espace public».

C'est Tandamba Salifou, responsable des bouchers au marché central, chargé des relations extérieures au niveau du bureau de l'association des commerçants qui donne alors l'explication plausible : «c'est gens là sont justement ceux qui ne sont pas en règle. Ils n'étaient même pas invités». Décryptage : «A Fada, tous ceux qui sont dans le marché se disent commerçants. Quand on parle de faire les papiers, cela a son importance. Avec ses marchandises de 5 000 F, si tu lui dis qu'il n'est pas commerçant, il va se fâcher. Il se dit commerçant parce qu'il est au marché. C'est là-bas qu'il mange, donc il est commerçant. Point. Même s'il est un commerçant ambulant. Ce sont eux qui sont venus remplir la mairie parce qu'ils ont entendu quelque part qu'on a convoqué les commerçants à la mairie et que, cette fois-ci, ils vont venir écouter parce qu'ils disent qu'ils ont des choses à dire au maire. Sinon, la réunion concernait le bureau de l'association et les commerçants reconnus qui ont des boutiques».

Les «petits commerçants» ayant pris le contrôle, Tega Balima Mohamed, Inspecteur des prix à la DG du contrôle économique et répression des fraudes, a escamoté son message en allant vite à l'essentiel pour «expliquer comment on fait le contrôle». Même le SG de Région, Yabré Anatole, a dû piétiner le protocolaire des cérémonies d'ouverture pour donner la leçon à l'auditoire : «je voudrais savoir si les commerçants ont un bureau et des responsables. Il faut les respecter dans la défense de vos intérêts. Si un responsable n'est plus respecté alors que vous l'avez élu, il ne sert plus à rien. Et si un groupe n'a pas de responsable, ce groupe n'a pas d'avenir. Parce que quand les gens ne se comprennent pas, ils ne peuvent pas travailler ensemble. Il est extrêmement important de respecter les responsables. Votre responsable ne peut pas vous trahir, parce que lui et vous, vous faites la même chose». Traduction : le SG a été ahuri par le comportement des commerçants dans la salle, au point de se demander s'il n'était pas en présence d'un troupeau sans berger. Il a juste eu le temps de cadrer l'objectif de la mission des techniciens du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat qui «ont mission de veiller au respect de la réglementation en matière industrielle, commerciale et l'organisation de la concurrence entre les opérateurs économiques dont l'objectif est d'assainir le marché, de protéger le consommateur et permettre une meilleure exploitation des potentialités offertes dans notre région». Le DG Justin Yéhoun a raison de finir sur un vœu. Il est aussi fondamental qu'à Fada également, les opérateurs économiques, grands comme petits comprennent que le MICA est le département chargé de la pratique de la fonction de commerçant ; que son devoir parmi d'autres est d'expliquer les textes régissant la profession. Yabré Anatole, le SG de région a eu raison de rappeler que «pour vivre ensemble, il faut des règles», tout comme le DG Justin Yéhoun a souhaité que les techniciens et le MICA soit perçu comme un «partenaire». Parce que ce qui n'a pas pu être dit mais, reste constant, c'est que la mission d'explication est juste une étape. Expliquer les dispositions légales avant de les faire appliquer. Parce que, confusion ou pas, c'est la destination irréversible.◀



Le DG Justin Yéhoun accompagné par Konaté Calfassaro de la direction régionale.

Par Philibert Yentangou

MBDHP/section du Gourma

«Nous ne défendons pas les bandits, nous demandons juste le respect des procédures»

Début janvier, le Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) livrait son rapport 2012. Un document de 68 pages pour montrer que le chemin des droits de l'homme et des peuples est toujours parsemé d'épines au Faso. La région de l'Est qui est un cas d'école en matière d'insécurité offre également des cas de violations. Pour Paré Aboubacar, responsable à l'organisation et à l'information de la section du Gourma du MBDHP, leur rôle «n'est surtout pas de défendre les bandits». Ce que demande le MBDHP, «c'est juste le respect des procédures». Le rôle des défenseurs des droits de l'homme, dit-il encore, «est mal compris par beaucoup» mais, soutient-il, «chacun doit rester dans son rôle» et le leur «est de promouvoir et veiller au respect du droit du citoyen, y compris celui de la présomption d'innocence, de la dignité de l'homme et des procédures». Comme le confie Paré Aboubacar, «pendant qu'on est en train de vouloir assainir les relations entre les populations et les forces de défense et de sécurité, quand il y a des actes de violation du droit du citoyen, je ne pense pas que cela puisse permettre une meilleure collaboration». En attendant et, à côté du bilan national contenu dans le rapport 2012 du MBDHP, la section locale du Gourma a également son lot de «dossiers qui stagnent». (Lire, Etat des droits humains dans la province du Gourma). La section du Gourma ne désarme pas et s'est même définie une gamme d'activités.



Paré Aboubacar

Etat des droits humains dans la province du Gourma

Les violations des Droits Civils et Politiques

- 1° Les arrestations et détentions arbitraires.
- 2° Les questions sécuritaires : •atteintes à l'intégrité physique ; •dépossession des biens des populations ; •méthodes de lutte contre le grand banditisme inappropriées et non légales.
- 3° Violences faites aux femmes : •violences conjugales ; •pratiques néfastes (excisions, enlèvement de jeunes filles, mariages précoce ou forcés, lévirat) ; •non accès aux activités rémunératrices ; •déperdition scolaire au niveau des filles
- 4° Menaces de conflits liés à la question des chefferies coutumières.
- 5° Gestion et fonctionnement des conseils municipaux.
- 6° Les difficiles conditions carcérales : la surpopulation carcérale ; •les conditions de détention ; •le droit à la formation pour une réinsertion réussie.

Les violations des Droits Economiques, Sociaux et Culturels

- 1° Les atteintes et menaces au droit à la santé (manque de groupe électrogène au CHR de Fada N'Gourma).
- 2° Les atteintes à l'éducation : •privatisation de l'enseignement ; •manque de personnel ; •manque de formation initiale et continue du personnel enseignant ; •manque d'infrastructures (salle de classe).
- 3° La question foncière : •expropriation des terres.
- 4° La sécurité alimentaire : •vie chère.
- 5° Gestion des sites aurifères (expropriation, humiliations, arrestations et détentions arbitraires des populations,...).



Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)

DROITS HUMAINS AU BURKINA FASO

RAPPORT 2012



MBDHP = Rigueur et constance dans la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme

Déclaration de perte

Monsieur Lompo Pamba, domicilié à Botou, déclare la perte de son Permis Urbain d'Habitation (P.U.H) n°280438, de la parcelle n°04, lot 20, section AC, superficie 475 m², sis dans le village de Botou/Province de la Tapoa. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer auprès de l'autorité administrative la plus proche ou contacter le 70 17 57 42

Sur les traces du renforcement des Capacités des CT finances locales & Maitrise d'Ouvrage Publique

Les graines d'aisance dans la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) et les finances locales ont trouvé terre féconde. La formation «sur le tas», qui prévalait pour les agents de l'état civil des communes, ne trouve pas place ici. Du coup, le renforcement des notions de base des agents communaux chargés des finances locales et de la maîtrise d'ouvrage publique a donc trouvé bons preneurs et, le gros handicap vient de l'extérieur. Dans ces deux domaines, en effet, l'incivisme des contribuables et les indélicatesses des prestataires de services sont la gangrène à résorber. Le PDDC a entrepris et réussi à hausser les capacités des agents communaux et des élus et, d'une commune à l'autre, le refrain est élogieux : moins de stress, recettes en augmentation, mieux d'absorption des crédits, plus d'aisance et de rapidité dans le montage des dossiers, moins de rejet... Le problème du savoir faire est levé, reste à affiner le vouloir et pouvoir bien faire. En rappel, le volet «Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation» du PDDC vise un appui au dispositif national de formation des acteurs de la décentralisation et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (SNRC-AD). S'agissant des finances locales et de la MOP, le PDDC accompagne également l'école nationale d'administration (ENAM) pour assurer la qualification effective des agents des CT en formation initiale. En l'occurrence, le département «Collectivités Territoriales» de

l'ENAM bénéficie d'un appui technique et financier du PDDC depuis le début de sa 3ème phase en 2010. Faut-il le souligner, la qualité des ressources humaines en service dans les collectivités territoriales est prépondérante dans ces domaines des finances locales et de la MOP. L'expertise du PDDC dans le renforcement des capacités est ici relevée avec le pacte de confiance que lui fait l'Union européenne, elle aussi, engagée dans l'amélioration de la qualité des agents des CT. Au regard de l'expérience du PDDC dans ce domaine de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation, et principalement dans les préparatifs concrets de la mise en œuvre de la SNRC-AD, l'Union Européenne a proposé, à travers un financement combiné avec le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) d'attribuer, par une coopération déléguée, ses ressources financières au PDDC, principalement au volet «renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation» avec un focus particulier sur la MOP. En l'occurrence, le Programme d'appui à la décentralisation et aux investissements communaux (PADIC) de l'Union Européenne (10e FED) dans son volet «renforcement de la maîtrise d'ouvrage». Ce programme d'appui de l'UE met l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines des CT comme condition indispensable de l'exercice effectif des fonctions essentielles liées à la maîtrise d'ouvrage public (MOP).

Renforcement des capacités en gestion des finances locales

Commune de Diapaga



Des agents de la mairie de Diapaga et des représentants de la société civile lors d'un panel

«Nous pouvons désormais faire face à nos tâches quotidiennes»



Yonli Zalissa, la comptable de la mairie

«C'est grâce au PDDC que nous, comptables des communes de la région de l'Est, pouvons désormais faire face à nos tâches quotidiennes». A Diapaga, la comptable de la mairie le clame en toute honnêteté : le PDDC est le parrain qui lui a mis le pied à l'étrier des finances locales et plus spécifiquement la comptabilité propre aux collectivités.

«Je peux dire qu'au début, les communes dormaient et, grâce au PDDC, elles se sont réveillées et bougent. Pour moi, le PDDC a posé une fondation pour la pérennité de la bonne gestion des collectivités». Yonli Zalissa, la comptable de la mairie de Diapaga, rend à César ce qui lui revient, en confiant : «recru-

tée en 2010, je suis arrivée des bancs sans expérience de la gestion comptable des collectivités territoriales. J'étais complètement perdue et, c'est grâce à un stage de 3 jours, initié par le PDDC, à Gayeri, que j'ai acquis le bagage nécessaire pour tenir ma comptabilité». Comme beaucoup de personnes frappées par le contraste entre la théorie apprise sur les bancs de l'école et la pratique dans son premier bureau de la vie active, Yonli Zalissa a éprouvé le stress qui souvent désarçonne le nouvel employé confronté au réel ; le fait douter de ses capacités à mériter son salaire. Dans le meilleur des cas, l'employeur vous vient au secours en vous payant un stage de mise à niveau, un recyclage. Le PDDC a fait l'un et l'autre puisqu'après le premier stage de 3 jours, dit-elle, «j'ai bénéficié de nombreuses autres formations, à l'initiative du PDDC, pour parfaire mes capacités dans des domaines spécifiques comme la comptabilité de l'ordonnateur, la nomenclature des pièces justificatives,

l'élaboration du budget suivant la nouvelle nomenclature, l'élaboration du compte administratif, la passation et l'exécution des marchés publics, la comptabilité matières pour la gestion du patrimoine, ...». Elle le clame donc, «c'est grâce au PDDC que nous, comptables des communes de la région de l'Est, pouvons désormais faire face à nos tâches quotidiennes». Effectivement, révèle-t-elle, «avant l'intervention du PDDC, nous avions du mal à exécuter nos activités annuelles, parce que nous ignorions beaucoup de choses». Pour Yonli Zalissa, l'approche du PDDC ne se limite pas au simple renforcement des capacités, elle souligne : «au-delà, les agents du PDDC nous ont toujours montré une grande sollicitude et nous ont même démontré leur disponibilité, en nous donnant leur contact et en



nous encourageant à leur faire appel chaque fois que nous aurons besoin de conseils. Ils ont vraiment été exemplaires dans leur engagement à nous accompagner». Lompo Janjua, le secrétaire général de la mairie apprécie également : «non seulement, il y a eu des formations sur plusieurs aspects de la question du budget mais, aussi, des appuis financiers pour nous accompagner dans la mobilisation des ressources, notamment pour le recensement et la constitution d'un fichier sur les contribuables». Il constate : «après ce travail et la mise en œuvre de stratégies appropriées, nous avons enregistré une amélioration nette des recettes». La comptable Yonli Zalissa atteste en se référant à l'élaboration du budget 2014 : «en matière de mobilisation des ressources, dans le budget, il y avait des lignes que nous n'utilisions pas, par défaut de recouvrement des recettes. C'est le cas de la taxe sur les charrettes, sur les armes et autres que nous avons pu exploiter seulement depuis l'appui du PDDC pour le recensement et l'établissement d'un fichier des contribuables». Lompo Janjua est formel : «l'accompagnement du PDDC nous a permis d'apprendre et d'évoluer dans des domaines importants de la gestion des biens publics». La société civile, par Yonli Bapougouni Nestor du bureau de la coordination communale des OSC, dit avoir également profité du renforcement des capacités sur les finances locales. Selon lui, «le PDDC a pris soin de toujours associer les OSC aux formations des agents des collectivités, en sorte que nous sommes outillés pour comprendre, pouvoir suivre et interroger». Il trouve la démarche pragmatique parce que, soutient-il, «pour exercer notre devoir d'interpellation, il nous faut d'abord avoir les capacités

pour comprendre, disposer de connaissances dans le domaine de la gestion des finances locales pour être à même d'apporter des observations utiles. Le PDDC nous a formés sur le processus complet de l'élaboration à l'approbation et à l'exécution du budget des collectivités territoriales. Nous avons été outillés pour pouvoir comprendre, échanger et contribuer à la bonne gestion». La démarche a également le

mérite de rapprocher les autorités communales et la société civile puisque, fait-il remarquer, «l'approche de travail du PDDC a conduit la mairie à nous convier à ses travaux, y compris aux sessions budgétaires. Auparavant, il était impensable pour moi de pouvoir assister à une session du budget de la collectivité, échanger avec les membres de la commission des finances, voir comment nous pouvons les accompagner, notamment dans la mobilisation des ressources». Heureuse conséquence, indique Yonli Nestor, «la mairie met à notre disposition des documents budgétaires que nous croyions inaccessibles, copies du budget, du compte administratif,

La société civile participe même aux sessions de la commission d'attribution des marchés. Nous sommes impliqués dans tout le processus».



Commune de Pama

Tout bénéf pour le nouveau conseil

«Nous notons une amélioration (...) grâce aux stratégies initiées par le nouveau conseil pour faire des recettes». La politique de la table rase attribue tous les mérites aux nouvelles autorités communales pour ne pas dire, au nouveau maître de l'hôtel de ville. Le passé est vide. Grattez, écorcez et, parait la sève du renforcement des capacités. Comme qui dirait que si la moisson est belle en 2013, c'est qu'il y a eu de la bonne graine et une bonne terre pour

la faire germer et jaillir du sol. Une terre ensemencée en 2012, 2011, voire depuis 2010.

À la mairie de Pama, tout le monde s'entend pour tout conjuguer au présent, sans lien aucun avec le passé. Nul ne conteste, ouvertement, le changement apporté par l'intervention du PDDC en renforcement des capacités des agents municipaux et des élus dans la gestion des finances locales. Mais, il faut scrupuleusement respecter une chronologie : le changement, le bon changement, n'a pointé son nez qu'à la faveur de l'entrée en scène de l'actuel conseil municipal. Une cuisine interne qu'il vaut mieux transscender. Ce qui est vrai est qu'il y a bel et bien eu bonification de la capacité des agents et des

prestations en matière de finances locales. Pour ne pas dire que s'il y a eu renforcement des capacités, cela a du forcément avoir lieu avant l'effet révélé au présent. S'il y a eu renforcement des capacités, cela a du forcément concerner des acteurs qui étaient là, auparavant et, dont la mise en pratique de ce qu'ils ont appris donne le bon résultat évalué au présent. S'il y a moisson, c'est qu'une graine a été confiée à une terre pour sa fructification. La semence et le réceptacle précédent le fruit. C'est dans l'ordre des choses. Et cela est également valable à Pama. En l'absence de la comptable, en congé, Diabri Abdou, la personne responsable des marchés (PRM) de la mairie de Pama, et secrétaire général de la mairie de 2010 à 2012, témoigne, en tirant la couverture sur le présent : «en matière de recouvrement, nous notons une amélioration en 2013 par rapport à 2012, grâce aux stratégies initiées par le nouveau conseil pour faire des recettes, notamment par une nouvelle mobilisation des collecteurs, la sensibilisation de la population sur le paiement des taxes...». Tout le mérite au nouveau conseil. Seulement, dans cet exercice d'équilibrisme, Diabri Abdou trébuche en reconnaissant qu'en matière de renforcement des capacités des agents communaux et des élus, le PDDC est intervenu aux premières heures de 2010 et, les résultats n'ont pas attendu 2013 et l'arrivée d'un nouveau maire. Il révèle : « nous avons eu nombre d'ateliers de formation et cela a, indéniablement, amélioré les choses. Elaboration du budget, accroissement des recettes, comptabilité matières, etc.... Sur ce dernier point, je garde en mémoire une formation, sur 3 jours, initiée par le PDDC et, au sortir de laquelle, nous avons réussi à codifier tout notre matériel et, depuis, nous en voyons le bénéfice puisque, sur la base de ce document, par exemple, il a été facile de faire la passation de service entre le conseil sortant et l'actuel ». Il reconnaît également une amélioration, antérieure à 2013, des capacités du personnel lorsqu'il soutient : «avec les formations, le maire peut également compter sur une collaboration efficace de ses services financiers et de la personne responsable des marchés (PRM), dans l'élaboration de son compte administratif. Les rapports de l'ordonnateur, autant pour le budget primitif que supplémentaire, sont préétablis par le secrétaire général et, cela est une résultante du renforcement des capacités». C'est encore davantage au renforcement des capacités plutôt qu'aux aptitudes du nouveau conseil que Diabri Abdou lie le passage du budget 2014, presque comme lettre à la poste, devant le comité technique régional : «l'approbation de notre budget par la CTR s'est bien passée après une bonne session au niveau du conseil». Le temps d'un éclair de liberté dans le propos, Diabri Abdou confesse : «maintenant, en matière financière, il y a quelques fois des petites erreurs qui se glissent entre les lignes mais, une fois que le contrôleur financier fait ses observations, la correction est vite portée ; surtout que notre commune a maintenant le renfort d'un autre comptable».

Le nouveau maître de l'hôtel de ville, le maire Onadja Souampa tire évidemment la couverture à soi en soutenant : «nous avons développé le travail en équipe et la mise en complémentarité des compétences pour amoindrir les retards en matière de réalisation de nos projets». Question valorisation des potentialités de sa commune, il dit avoir «une entrave dans la gorge». A savoir : «ne pouvoir pleinement tirer profit de la faune de notre zone. Rien qu'avec 1% de ristourne sur ce que rapporte cette richesse, les communes par ici conjugueraient le développement à un autre temps». Lorsqu'il ouvre une fenêtre sur le PDDC, il concède : «c'est un programme qui a accompagné de façon positive», avant de dire qu'il en attend davantage «nous ne refuserions pas un plus en accompagnement pour nous permettre d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de ce qui nous est enseigné». Le maire Onadja Souampa reconnaît donc l'apport en enseignements mais, demande plus de pragmatisme : «renforcer les capacités intellectuelles par un renforcement matériel et, pourquoi pas financier, puisque la réalité des communes, c'est le manque de moyens pour joindre le savoir faire au pouvoir faire. Je pense que le PDDC met beaucoup trop d'argent pour la formation et oublie l'aspect matériel pour travailler».

Finalement, à Pama, c'est tout bénéf pour le nouveau conseil. Le renforcement des capacités dans le domaine des finances locales, comme dans tout autre, mené par le PDDC, ne saurait souffrir aucune récupération. Pour la simple raison que le couple MATD/Coopération allemande par le biais du PDDC ne cible pas les individus mais la collectivité. A Pama, comme partout où intervient le PDDC, l'activité de renforcement des capacités a été orienté et destiné, sans parti pris, à nombre d'acteurs dont le nouveau conseil profite de l'amélioration des aptitudes à mieux travailler pour contribuer au développement de la commune. C'est vraiment tout bénéf !



Le maire Onadja Souampa: «c'est un programme qui a accompagné de façon positive»

Commune de Piéla



«Il y a eu un grand changement»

Le mardi 17 décembre dernier, le budget de la commune de Piéla passait sans accroc, son examen et son approbation par les argentiers de l'Etat au niveau régional. Une preuve de plus que le renforcement des



Lankoandé Natalie

concertations locales sur la mobilisation des recettes propres». Pour Yarga Timbendi, le 1er adjoint au maire, l'appui du PDDC ne date pas d'aujourd'hui : «depuis 2009-2010, le PDDC nous a assez outillés pour initier des approches favorables au changement de comportement des contribuables. Sensibiliser la population sur ses droits et devoirs ; sur le fait qu'elle doit accompagner les élus, se comporter en premier partenaire de la commune car, c'est elle la commune». En charge de la comptabilité de la commune, Lankoandé Natalie atteste : «depuis l'intervention du PDDC, il y a eu un grand changement». Prenant son cas particulier, elle témoigne : «je suis là depuis octobre 2008 et, depuis ce temps, le PDDC nous a toujours accompagnés. Avec des formations, autant sur l'élaboration du budget, que la tenue des comptes et le recouvrement. En 2012, le PDDC nous a même accompagné pour le recensement des contribuables de la commune et, depuis octobre 2013, le recouvrement donne un meilleur résultat». Le maire de Piéla, Lankoandé Michel, déjà membre du conseil municipal sortant, renchérit : «nous avons eu plusieurs sessions de renforcement des capacités pour l'amélioration de nos recettes». Devenu président du conseil municipal au sortir des élections de décembre 2012, il focalise sur la question vitale du recouvrement pour sa commune : «des recettes, c'est mon cheval de bataille». Il avoue en toute modestie : «à mon premier CTR en

juin 2013, après avoir pris service le 18 mai 2013, j'en suis sorti la tête basse et, à mon retour, je me suis engagé à expliquer à la population pourquoi il faut payer les taxes et, je peux dire que nous notons une amélioration depuis le mois d'octobre. Les gens ont compris que c'est en payant leurs taxes qu'ils donneront par exemple au maire les moyens pour arranger les rues». Même les OSC qui peinent à travailler en coordination sont engagées à accompagner les élus car, elles ont également bénéficié des formations sur les finances locales. Selon Ouali Hamiyé Victorien, le SG de la coordination, «la CCOSC n'a pas encore entrepris d'action pour accompagner la mairie dans ce sens mais, nous avons monté un projet dont le financement nous permettra d'organiser une journée citoyenne pour permettre à la population d'apprécier le bilan d'un an de travail de la mairie et s'interroger également sur le rôle de chacun dans la commune. Ce sera une journée d'interpellation des élus et de sensibilisation de la population qui doit prendre conscience que si elle est en droit d'exiger quelque chose des élus, elle a aussi le devoir de contribuer au développement de la commune en commençant par payer ses taxes pour que des choses puissent être réalisées». A Piéla, le maire Lankoandé Michel apprécie hautement la sollicitude du PDDC pour sa commune et déclare : «nous sommes satisfaits de l'accompagnement du PDDC et de la disponibilité de ces cadres. Ils nous ont même intégrés dans leur flotte téléphonique afin que nous puissions rester en contact permanent».



Le maire de Piéla, Lankoandé Michel: «les recettes, mon cheval de bataille»

capacités des agents financiers de la commune de Piéla a des effets, voire des impacts.

Comme à Pama, l'ossature de l'équipe municipale à Piéla était déjà membre du conseil sortant mais, à l'inverse de Pama, le nouveau conseil de Piéla ne crache pas sur le passé. Au contraire, on a capitalisé les expériences et on savoure la maturité d'acteurs maintenant rompus à l'art des finances locales. Sur le sujet de l'accompagnement en matière de renforcement des capacités, le président de la commission des affaires économiques et financières (CAEF) de la commune de Piéla, Bourgou Hamadou, tient tout d'abord «à remercier le PDDC parce que» confie-t-il, «lors de notre dernier passage à Fada pour l'approbation de notre budget, rien n'a été modifié, ce qui veut dire que l'accompagnement donne de bons fruits». Mais encore, ajoute-t-il «cette année, nous venons encore de bénéficier de l'accompagnement du PDDC. De l'élaboration du budget jusqu'au moment de la CTR (session de l'examen et de l'approbation des budgets primitifs 2014 des collectivités), le PDDC a été omniprésent à nos côtés. Dans le sens de l'amélioration de nos recettes, le PDDC nous a même organisé un atelier, ici, sur



Le panel de Piéla dans le cabinet du maire

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice
Ministère
de l'Aménagement du Territoire
et de la Décentralisation
(MATD)

coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Lorsqu'on évoque la question des finances locales avec Sawadogo Julien Salvador, le SG de la mairie de Fada, il est optimiste et fait remarquer que «c'est d'une évidence, les renforcements de capacités ont eu un impact très positif. Le taux



Dayama Philippe, SAF de la mairie de Fada

d'amélioration des recettes, pour ne citer que cela, donne la preuve qu'il y a eu amélioration de la méthode d'approche du contribuable. C'est à mettre au compte du renforcement des capacités». Pour convaincre, il a cette illustration, «cette année, nous aurions même pu aller au-delà du budget inscrit car, selon les observations des techniciens en la matière, nous avons été trop modestes». En toute sobriété,

de formation, se dit satisfait sur l'opportunité des thèmes de formation qui lui ont permis «de recadrer certains aspects, d'actualiser ses connaissances comme par exemple avec les cours sur la réglementation des marchés publics qui a fondamentalement changé depuis 2008 ; les incidences sur le régime financier ; les modifications sur la nomenclature des budgets des collectivités territoriales qui devait entrer en vigueur à partir de 2012...». Il cite encore le perfectionnement dans des domaines comme «la comptabilité de l'ordonnateur, la comptabilité matières, (...). Le PDDC nous a même fourni un registre pour consigner le matériel». Il reconnaît : «même si nous avons reçu une formation de base dans les écoles professionnelles, l'accompagnement du PDDC nous a beaucoup apporté. Entre l'école et le terrain, la théorie et la pratique, ce n'est pas toujours simple. On essaye de faire le lien et c'est un grand plus de bénéficier d'un tel accompagnement». Dayama Philippe apprécie mais, tient à faire une observation pratique sur l'organisation des sessions de formation

«Même si nous avons reçu une formation de base dans les écoles professionnelles, l'accompagnement du PDDC nous a beaucoup apporté»

Kiéma Bernard, la personne responsable des marchés (PRM) à la mairie de Fada, dit «ça nous a été très bénéfique» et fait mention spéciale au PDDC d'inclure dans les sessions de formation, des études de cas pratiques et, encore une formation à l'usage de l'outil informatique. Dayamba Philippe, le chef du service administratif et financier de la mairie, confie pour sa part : «avec les formations reçues par le PDDC, dans le cadre du renforcement des capacités, nous avons découvert des notions qui nous échappaient, des choses que nous ne connaissions pas et dont la maîtrise, par la suite, nous a permis de nous améliorer dans le travail». Dayamba Philippe qui est comptable



Sawadogo Julien Salvador, le SG de la mairie de Fada

: «la prise en charge, c'est pas ça ! Il faut voir à mieux motiver les gens. C'est important pour compenser ce que la personne laisse comme travail pour venir s'asseoir à la formation». Sinon, conclue-t-il : «l'apport du PDDC, c'est très bien et je souhaiterais même qu'il nous fasse un rappel chaque début d'année, surtout dans le domaine des marchés publics qui est très complexe».

Le président de la coordination communale des OSC qui suit attentivement le débat, atteste également, «des finances locales ? Nous avons été formés, nous arrivons à suivre mais, c'est difficile d'organiser efficacement le suivi sans une administration. Sinon, nous n'avons plus de problème avec les procédures». Il note, entre autres, «nous avons été formés sur les outils de planification (le PCD, le Budget, le PAI, le PRD), la mobilisation des ressources locales, ... A travers le PCD/PRD et le PAI, nous avons eu une idée sur la mobilisation des ressources mais, aussi, sur leur utilisation». Il poursuit, faisant allusion au devoir et droit d'interpellation des OSC, «c'est ainsi que nous avons pu faire le bilan du PCD de la commune, comparer ce qui a été réalisé par rapport à ce qui était prévu, constater l'écart et apprécier le niveau de réalisation». Il confirme «nous avons donc acquis des capacités pour suivre cet aspect de la gestion. Nous avons accès aux documents et aux sessions et cela nous permet de réagir quand il le faut».

Renforcement des capacités en Maitrise d'Ouvrage publique



«avec la participation financière de l'Union Européenne»

Commune de Diapaga

«Il a fallu le PDDC pour nous sauver»

«Grâce au PDDC, nous avons pu transcender beaucoup de difficultés et aboutir à des résultats très positifs en matière d'exécution de nos projets». La cruelle sensation d'impuissance à absorber des crédits, alors que la population attend des réalisations, a été envoyée à la poubelle. La MOP a cessé d'être une hantise à Diapaga et, foi du PRM local, Sawadogo Yousouf, «un dossier qui nous torturait

pendant une semaine est maintenant élaboré en une heure de temps».

«C'est avec les formations du PDDC que les élus locaux ont acquis la capacité de faire face à leurs responsabilités par rapport à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP)». Lombo Janjua, le secrétaire général de la mairie de Diapaga est formel sur ce point. Il assure qu'à présent, «le processus de passation de marchés ne leur est plus étranger». A force de sessions de formation «habilement conduites», le PDDC a réussi, selon lui, à leur imprimer un comportement : «ils savent qu'ils sont responsables et ont des droits et devoirs de maîtrise d'ouvrage à faire valoir». Lombo Janjua insiste sur la formation et sa portée dans ce domaine précis : «en maîtrise d'ouvrage, il est difficile sans formation, de pouvoir y comprendre

quelque chose. En ce sens, le PDDC a contribué à l'élévation du degré de responsabilité des élus locaux, maires et présidents des commissions». Mais, le processus a été long car dit-il, «c'est patiemment, que le PDDC a formé et recyclé les élus et agents communaux et mis à leur disposition des dossiers renseignés de projets types». Il est admiratif devant le résultat obtenu et indique : «pour la MOP, vraiment, ce n'était pas évident. Quelqu'un qui arrive comme maire et, à qui ont dit, c'est toi qui doit construire une école, développer des initiatives ; son problème c'est, comment je vais faire ?». Et, ajoute-t-il, «la réponse était cynique puisqu'on lui disait de se référer aux textes». Il ne peut s'empêcher de s'exclamer : «C'est pas évident !». Lombo Janjua, explique que le problème était d'autant plus délicat que «même les personnes devant accompa-



Sawadogo Youssouf

gner le maire avaient des lacunes dans ce domaine». En conséquence, «avant l'intervention du PDDC» rappelle-t-il, «nous perdions du temps, non seulement pour élaborer un dossier mais, encore, il fallait l'envoyer à Fada où, les spécialistes examinaient, voyaient s'il était recevable ou non et, quand ils le rejetaient, il fallait reprendre, ... bref, on se retrouvait souvent à la case départ avec les rejets à n'en pas finir». Le SG de la mairie se remémore cette époque avec douleur, évoquant un comportement qu'il digérait mal : «alors que les structures déconcentrées avaient été créées pour diminuer nos souffrances, amoindrir la lourdeur de l'envoi jusqu'à Ouagadougou, à la direction générale des marchés publics pour traitement ; il a fallu le PDDC pour nous sauver». Du fait de la faiblesse des collectivités en matière de maîtrise d'ouvrage, Lompo Janjua confie que «la conséquence s'était ressentie sur la faiblesse des communes à absorber les crédits qui leur étaient alloués. Jusqu'à la fin d'une année budgétaire, beaucoup de communes n'avaient pas réussi à démarrer un seul chantier. Les procédures étaient telles que, quand vous avez le OK, on est déjà en plein hivernage et la période ne sied plus pour certains travaux ; il

fallait reporter». Pour lui «c'était un parcours de combattant». Il est heureux aujourd'hui d'en parler avec le sourire car «avec le renforcement des capacités du PDDC» et, martèle-t-il, «moi, je dirai renforcement des compétences ; le PDDC nous a démontré que certes, il y a des procédures mais, au préalable, il y avait un problème de compétence des élus et des agents communaux à entrer dans la danse». Le SG de la mairie raconte que «ce handicap, le PDDC a entrepris de l'évacuer, patiemment et avec le savoir faire. Le PDDC a amélioré nos prestations en matière de passation de marchés et nous a permis d'absorber nos crédits parce que les travaux s'exécutent maintenant dans les délais». Il hausse la voix pour asséner : «le changement a été radical en matière de maîtrise d'ouvrages depuis l'accompagnement du PDDC qui nous a formé, reformé et recyclé, et, permis de mettre en place des comités de suivi de l'exécution des travaux et des programmes d'activités de nos PCD. Grâce au PDDC, nous avons pu transcender beaucoup de difficultés et aboutir à des résultats très positifs en matière d'exécution de nos projets». A présent, le SG soutient avec fierté : «par exemple, dans le secteur de l'éducation où le MENA nous transfert les ressources pour construire et équiper les écoles, c'est la commune qui pilote tout ; depuis l'élaboration du DAO jusqu'à la réception». Parlant de sa propre expérience, le chef du service domanial à la mairie de Diapaga et surtout personne responsable des marchés (PRM), Sawadogo Youssouf confirme : «c'est avec les formations du PDDC que j'ai pu maîtriser le contenu des dossiers renseignés de projets types, qui sont d'ordinaire volumineux et qui nécessitaient des spécialistes pour les déchiffrer». Il indique par ailleurs que son travail est devenu moins stressant parce que «avec le PDDC, les membres de la commission d'attribution ont pu renforcer leur lecture des dossiers à concurrence. Indéniablement, le PDDC a beaucoup fait pour les commissions d'attribution des marchés». En fait, révèle-t-il, «le PDDC a formé les élus et les agents communaux sur la maîtrise d'ouvrage et le

suivi des différentes étapes et intervenants dans le processus de mise en œuvre des projets communaux». Comme son SG, il note que «ce n'était pas évident, parce qu'un élu n'est pas forcément un technicien des passations de marchés, ni de la maîtrise d'ouvrage». Il apprécie particulièrement l'attention du PDDC qui a consisté à «aller plus loin, en mettant à notre disposition des outils pour nous faciliter le montage des dossiers, dans quelque domaine que ce soit ; si bien qu'un dossier qui nous tourne pendant une semaine est maintenant élaboré en une heure de temps. Le montage des dossiers était le cauchemar de toutes des communes».



Commune de Pama



Onadja Souampa, maire de Pama

L'avantage d'un maire entrepreneur

La question de maîtrise d'ouvrage publique n'est plus un souci à Pama où la mairie cumule renforcement des capacités et avantage d'un maire technicien du génie civil.

Pama a la particularité d'avoir un maire, Onadja Souampa, qui peut dire «en ce qui concerne la MOP, j'ai l'avantage d'être moi-même du domaine puisque, je suis un technicien du génie civil». Par déformation professionnelle, le maire dit être «omniprésent sur le terrain» et, confie-t-il, «les entrepreneurs pensent même que je les emmerde». Installé dans ses fonctions de maire début 2013, le maire Onadja Souampa a déjà pu suivre «la construction de la maternité de Kompienga que nous venons de réceptionner ; l'école de Djabienga, un complexe de 3 classes, un magasin et trois latrines, de même que des travaux de forages et même des chantiers lancés par l'Etat». En maître d'ouvrage responsable mais, également sans doute en bon politicien, le maire déclare «je tiens à voir l'évolution des travaux, la qualité de l'exécution, voir si les normes sont respectées et même, j'essaie de sonder ce qu'en pense la population bénéficiaire».

Côté aptitude de ses agents, il peut compter sur sa personne responsable des marchés (PRM), Diabri Abdou qui, du fait de son

ancienneté à la mairie, comme bien d'autres de ses collègues, atteste «nous avons bénéficié de plusieurs sessions de formation du PDDC sur la maîtrise d'ouvrage communal et, cela nous a été d'autant plus utile, que nous étions appuyés dans le même sens par la direction régionale de l'eau et des aménagements hydrauliques». Il indique que «dans la pratique, notre niveau a été bien renforcé dans des domaines délicats comme le suivi des réalisations d'ouvrages d'assainissement et des forages dans les secteurs de la ville de Pama comme dans les villages». Fini pour lui les angoisses que lui causait la préparation des DAO. Le PDDC est passé par là et, soutient-il : «en tant que personne responsa-



Le PRM de la commune de Pama, Diabri Abdou

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice
Ministère
de l'Aménagement du Territoire
et de la Décentralisation
(MATD)

coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Commune de Piéla

«Nous ne souffrons plus et, il faut en féliciter le PDDC»

La mairie de Piéla n'a pas encore entamé de gros œuvre mais, on y est serein face aux rouages de la maîtrise d'ouvrage publique.

«En dehors du cas d'un ouvrage dont l'exécution a connu du retard, nous n'avons pas de problème en matière de maîtrise d'ouvrage publique». Lankoandé Michel, le maire de Piéla, est serein et confiant. Tout comme ses agents et, bien avant de passer maire, il a acquis, dit-il, «assez de notions sur la MOP pour m'éviter des tourments». Son premier adjoint, Yarga Timbendi, est du même avis et précise : «nous ne notons pas de problème au niveau de la passation des marchés». Il est d'autant plus rassuré que, même si à Piéla «le SG est la personne responsable des marchés», le conseil municipal dispose d'autres ressources «il y a la commission technique avec des spécialistes qui examinent les offres». Illustration : «par exemple, avec les fournitures scolaires, qui est l'un des plus gros marchés que nous avons examinés dernièrement, cela s'est fait en présence d'un technicien de la direction régionale du budget et, en toute transparence et dans le respect des normes». Par ailleurs, les élus peuvent compter sur Lankoandé Nathalie, la comptable qui confirme «il n'y a pas de problème». Elle est bien placée pour faire une telle déclaration car, dans la pratique, à Piéla, elle se trouve être la pièce principale de la chaîne : «je monte le DAO, en qualité de comptable de la mairie, le SG signe et, le dossier est envoyé pour amendement et publication». Et, Lankoandé Nathalie est formelle : «jusqu'à présent, nous n'avons pas de problème avec le contrôle».

En maîtrise d'ouvrage, la mairie de Piéla

peut également s'appuyer sur Bourgou Hamadou, le président de la CAEF qui en fait sa passion. Il raconte : «je sais qu'au cours des années 2008-09, quand cette mairie n'avait pas encore de secrétaire général et, moi j'étais en service au niveau de la CEB (circonscription éducative de base), j'ai pu prendre part à plusieurs ateliers sur le rôle des acteurs dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique». Il a ainsi fait son initiation sur «les caractéristiques d'un chantier, l'élaboration des différents cahiers de charges, le suivi et le contrôle de la réalisation des infrastructures, l'élaboration de microprojets, et d'APS (avant projet sommaire), ...» Bourgou Hamadou, devenu conseiller municipal et président de la CAEF, arrive donc en renfort avec son expérience : «j'ai eu à élaborer quelques projets». Pas de souci à se faire, d'autant plus que le PDDC a toujours été présent et même «quand la mairie a eu enfin un SG, l'appui du PDDC a continué, allant jusqu'à nous fournir des dossiers types». En habitué au montage de dossiers, il certifie : «avec la version numérique de dossiers renseignés de projets types que nous a donné le PDDC, quel que soit ce que vous voulez, il suffit de renseigner le formulaire et, vous avez votre DAO ou plan». Il est également formel, «nous ne souffrons plus et, il faut en féliciter le PDDC». L'assurance des élus et de la comptable est corroborée par l'appréciation de la société civile, Ouali Hamiyé Victorien le SG de la coordination com-

munale des OSC, témoignant que «jusqu'à présent, il y a une bonne appréciation des ouvrages réalisés par la mairie». Selon lui, s'il y a manquement, il est à chercher du côté des OSC, notamment dans leur rôle d'appui à la bonne utilisation des infrastructures publiques : «sur ce point, nous avons en projet de sensibiliser la population par rapport à l'utilisation et la gestion des ouvrages». Il indique, rassurant : «dans le cadre de l'assainissement, nous avons reçu un appui pour mener une campagne de sensibilisation dans 5 écoles, pour l'utilisation des latrines». Piéla, délivre un certificat de satisfaction au PDDC. «C'est grâce au PDDC, par exemple, que nous avons eu le pont du secteur 4, ici à Piéla. En l'occurrence, c'est avec l'accompagnement technique d'un responsable au PDDC que nous avons élaboré le projet et obtenu un financement du PNNT pour la réalisation».



«En dehors du cas d'un ouvrage dont l'exécution a connu du retard, nous n'avons pas de problème en matière de maîtrise d'ouvrage publique»

Commune de Fada N'Gourma

«Ça fait 2 ans, nous, on n'a pas eu un dossier frappé d'appel, ici à la mairie. Alors que quand vous allez à l'ARMP, tous les jours, tous les couloirs sont pleins, ça vient de partout, (...) mais, nous, ça fait longtemps. Si ce n'est pas nous qui avons demandé une résiliation, nous, on ne part pas là-bas. Le renforcement des capacités du PDDC a été si efficace qu'il y a même des agents qui pensent à se spécialiser dans le montage des dossiers». Déclaration sans détour du secrétaire général de la mairie de Fada.

Sawadogo Julien Salvador, le secrétaire général de la mairie de Fada N'Gourma, entre dans le débat en soulignant que «le rôle d'un SG de mairie, en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage public, est d'être présent du début à la fin du processus». A l'endroit du PDDC, il apprécie «un accompagnement qui a été basé sur des travaux pratiques, sur l'étude de cas spécifiques avec des méthodes de résolution des difficultés». Le SG de la mairie de Fada est catégorique : «je peux dire, qu'en ce qui concerne la MOP, le PDDC nous a bien armés». Sawadogo Julien Salvador donne l'accompagnement du PDDC en modèle, d'autant plus, dit-il qu'«avant d'arriver à la MOP, proprement dit, le PDDC a tout d'abord organisé des sessions de formation sur les procédures de passation des marchés, pour tous les SG, les SAF et comptables, qui sont d'ordinaire les rapporteurs». Selon lui, «c'est à l'issue de ce background, que nous avons été formés sur la maîtrise d'ouvrage publique». Il souligne, pour ce qui est de son cas, «avant cela, c'est vrai, j'ai lu le Code des marchés publics et tous les autres documents relatifs aux marchés mais, je n'y comprenais pas grand-chose, y

compris la signification de certains termes». Arrive donc le PDDC et, le SG certifie que «depuis ces formations, aujourd'hui, je peux dire, en tout cas en ce qui concerne la commune de Fada, nous montons nos projets et dossiers ici avant de les soumettre aux techniciens pour observations et amendements. Ensuite, nous lançons le marché, nous débouillons, attribuons et suivons toute la procédure jusqu'à l'exécution et la réception». Il assure en sus que «depuis deux ans, nous n'avons noté aucun problème. Il est vrai qu'il y a la lenteur sur une certaine partie de la procédure». Et de mentionner «un marché attribué au mois de mai et qui, jusqu'en décembre, ne connaît pas de début d'exécution parce que tout simplement le dossier n'a pas été transmis à l'intéressé pour le faire enregistrer et viser aux impôts et au contrôle afin de recevoir l'ordre de service. Le maire a été obligé de convoquer tous les membres de la commission pour un rappel à l'ordre». Un accident de parcours qui n'entame en rien la qualité du ren-



le premier adjoint au maire, Moyenga Abdoulaye

«En ce qui concerne la MOP, le PDDC nous a bien armés»

forcement des capacités car, soutient Sawadogo Julien Salvador, «après toutes les formations, il y en même, parmi les agents de la mairie, qui pensent se spécialiser en passation des marchés. Et, je sais que dans les autres communes, la plupart des SG gèrent leurs dossiers sans grandes difficultés. Tous les 27 SG de la région, qui ont d'abord été formés sur leur rôle par le PDDC, gèrent non seulement leurs dossiers mais, prêtent main forte à d'autres communes où n'intervient pas le PDDC». Il rappelle : «en matière de MOP, le PDDC a formé en 2010 et recyclé en 2011, 2012 et 2013 tous les acteurs ; de sorte qu'aujourd'hui, à tous les niveaux, on entend moins de plaintes dans la conduite du processus». Revenant à sa commune, il indique «pour ce qui est de Fada, depuis deux ans, nous

n'avons pas eu un seul dossier frappé d'appel, alors que cela est le quotidien de l'ARMP (Autorité de régulation des marchés publics)». Le SG de la mairie de Fada confie enfin, qu'en principe, «tous ceux qui ont bénéficié de l'accompagnement du PDDC n'ont plus de problème». Dans la pratique cependant, poursuit-il, «cela n'exclut pas les cas isolés, notamment au niveau des attributions ; lorsque, par intérêt, on choisit d'orienter une attribution vers un dossier techniquement défaillant». En administrateur d'expérience, Sawadogo Julien Salvador accuse : «avant, on fautait par ignorance ; maintenant, on le fait par calcul et, surtout pour les dossiers de cotations qui sont l'objet de grandes manipulations. Chacun peaufine les astuces pour tirer profit». Sa conclusion est que «les gens ont eu les instruments nécessaires pour mieux faire».

L'avis du DRCMEF

S'il y a bien une personne bien placée pour juger de l'amélioration des capacités des agents des collectivités territoriales dans les domaines des finances locales et de la maîtrise d'ouvrage publique, c'est bien le directeur régional du contrôle des marchés et des engagements financiers (DRCMEF), en l'occurrence, Kaboré Raphaël.



Sur le volet marché public

«Ce qui reste à combler, c'est au niveau de l'exécution des contrats»

Selon le DRCMEF de l'Est, Kaboré Raphaël, «il y a une certaine amélioration». Il précise : «on se rend compte que les dossiers qui viennent ici à la DRCMEF pour avis, arrivent pour des observations de forme et non de fond. Pour le montage des dossiers et l'évaluation des offres, je pense qu'il y a une nette amélioration. On se dit donc que, quelque part, ça commence à aller». Son observation est que : «ce qui reste à combler, c'est au niveau de l'exécution des contrats». Comme, il le dit, «une chose est de pouvoir attribuer les marchés et une autre est de pouvoir suivre l'exécution, gérer le contrat». Ce à quoi est présentement confronté le DRCMEF, «on conclut les contrats et, c'est pendant l'exécution que se produisent des incidents. Il y a un problème de capacité de suivi parce qu'il y a un certain nombre de règles qu'il faut respecter pendant l'exécution du contrat». Son constat est que «visuellement, c'est au niveau de l'exécution qu'il y a des difficultés». Etant lui-même engagé dans la formation, il indique «nous essayons de gérer cela au fur et à mesure». Il a enfin une suggestion : «que le PDDC envisage un module de formation exclusivement consacré à l'exécution des contrats».

Volet tenue des comptes

R.A.S

«Là, il n'y a pas de problème, ils savent comment ça se passe». Et d'expliquer : «avant même d'arriver à la CTR, il y a des sessions avec les techniciens pour l'élaboration des budgets et des comptes administratifs que nous passons à la loupe, de sorte qu'il n'y a pas de souci. Etant nous-mêmes membre de la CTR, quand c'est bizarre, nous recadrions aussitôt».

Son coup de gueule

«Il faut créer des sources d'impôts»

Le DRCMEF est au regret de constater la santé précaire, très précaire des collectivités territoriales de la région de l'Est en capacité de développement économique. «Il faut créer un environnement qui peut générer de l'impôt. C'est ce que les communes n'arrivent pas à faire. L'activité économique est morose. On parle de boutiques de rue mais, souvent elles ne rapportent rien. Les taxes de marché, rien également. Il faut que les communes s'attellent à créer des sources d'impôts». Cependant, si la plupart des communes ont un problème de sources d'impôts, ne focalisant que sur les charrettes, les armes et autres menus fretins ; le cas de la commune de Fada est spécifique : «elle a beaucoup de potentialités non exploitées. Je ne saurai dire pourquoi car, les services des Impôts et du Trésor font leur travail».

Le DRCMEF ne le dit pas mais, en bonne place, parmi les accusés, on pourrait citer une sorte d'incivisme fiscal qui ne dit pas son nom à Fada, faisant que les agents des impôts ont peur de certains endroits. Fada est particulier et complexe et, la mairie peut, par exemple, loger certains de ses comptes dans des banques privées. Incontestablement, le marché central et le marché à bétail devaient constituer de véritables mamelles. Mais, à qui revient le monopole pour traire la vache ? Dossier à suivre.»

L'impact du renforcement de capacités par le PDDC est plus que positif, dans la mesure où les gens maîtrisent les choses. Maintenant, la volonté de bien faire, c'est autre chose». La fourberie et le manque de responsabilité professionnelle des prestataires restent la principale préoccupation du maire Kocyt Moumouni qui indique : «même quand les soumissionnaires n'ont pas les moyens de commencer l'exécution des travaux et poursuivre dans les délais, ils ont l'art de faire en sorte que la faute soit partagée». Le problème de la société civile, quant à la MOP, selon Lombo Alassane, le président de la CCOSC, se situe au niveau de la capacité à suivre l'exécution des marchés : «dans la pratique, si vous voulez aller suivre un chantier, ou même vérifier simplement l'intégrité des fournitures scolaires dans les écoles par exemple, ça demande une organisation et, avoir la participation d'un technicien, des médias, etc. Il faut une équipe pluridisciplinaire qu'il faut pouvoir payer. Et, aujourd'hui, à Fada, c'est notre problème, nous n'avons pas encore atteint ce niveau». La société civile croyait pouvoir compter sur les comités techniques de suivi (CTS) dont c'est la prérogative. Il regrette que la théorie ait jusqu'ici prévalu sur le travail de terrain : «même les CTS, les comités techniques de suivi budgétaire, où nous sommes membres, ne fonctionnent pas bien. Parce qu'il y a besoin d'un certain niveau d'organisation pour ne pas dire de moyens opérationnels». Et de rappeler «notre rôle n'est pas de casser, ou de détruire, ce n'est pas de l'espionnage, il s'agit d'attirer l'attention». Kiéma Bernard, la personne responsable des marchés (PRM) de la mairie, dit n'avoir pas la chance de participer régulièrement aux ateliers du PDDC mais, il mentionne une formation sur la maîtrise d'ouvrage déléguée et les prestations intellectuelles, «même si depuis que j'occupe cette fonction, je n'ai pas encore participé à une sélection de prestataire dans ce domaine, parce que nous utilisons la maîtrise simplifiée». Il apprécie : «c'est vrai, c'est complexe mais, avec les travaux en atelier suivis d'exposés et de débats, ça nous a vraiment été très bénéfique». Quand aux «dossiers renseignés» du PDDC, les dossiers types de DAO pour la confection desquels il a indirectement contribué, Kiéma Bernard loue l'initiative parce que, confie-t-il, «on en avait déjà avec l'ARMP mais, malgré cela, il y avait toujours de petits problèmes qui se posaient. J'ai reçu ces dossiers en fin 2012. C'est vraiment bien ! Sur place, sans consulter même un technicien bâtiment, je peux monter un dossier de construction. Mais, il est toujours prudent de consulter, par la suite, les experts du bâtiment parce qu'il peut y avoir un petit problème par exemple sur la nature du site. De petits problèmes aux effets dévastateurs». Concrètement, assure-t-il, le sourire généreux, «ça m'a beaucoup aidé. Vous gagnez sur le temps qu'il fallait pour demander et disposer d'une évaluation technique, c'est pratiquement 2 semaines de perdues. Alors que là, je m'assois et, sur place

j'ai fini en 2 heures maximum. On gagne en temps». Il indique par ailleurs : «au début, nous introduisions directement le dossier dans le circuit. Mais, avec la dernière formation que nous avons reçue du PDDC, nous avons appris qu'il fallait, par prudence, faire passer le dossier chez le technicien et prendre en compte ses observations. Par exemple, pour un dossier de construction, lorsque j'ai fini de monter le dossier, avec l'accord du maire, je l'introduis à la direction de l'urbanisme pour observations avant de l'acheminer à la direction régionale du contrôle des marchés et des engagements financiers (DRCMEF) et, lorsque tout va, l'avis part pour publication et la procédure est enclenchée». Maintenant, y a-t-il eu amélioration des relations quelques fois tendues du service comptable de la mairie avec la DRCMEF et le Trésor, que l'on qualifie délicatement du terme «lourdeurs» ? Le responsable des marchés, Kiéma Bernard répond : «je dirai, oui, il y a eu amélioration» ; avant d'avancer cette réflexion : «le problème qui se pose est que lorsque vous envoyez un même dossier 2 fois, il faut savoir que les délais seront affectés, surtout lorsqu'il y a des signatures à poser sur les documents et que tous les signataires ne résident pas à Fada. Il y a un dossier que nous n'avons pas pu engager en 2013 pour une situation pareille, pour juste une pièce qu'il fallait joindre au dossier». Les désagréments dus au respect des délais sont confirmés par le premier adjoint au maire, Moyenga Abdoulaye, exemple à l'appui : «cette année 2013 qui vient de finir, nous avons un marché d'environ 67 millions pour des caniveaux au secteur 7, deux dalots au secteur 3, des tracées de voies au secteur 6 ; nous pensions voir les travaux commencer en octobre passé malheureusement, nous sommes tombés dans le filet des délais et c'est renvoyé à ce mois de février».

Renforcement des capacités des formateurs du Département collectivités territoriales de l'ENAM intervenant à l'Institut régional d'administration (IRA) de l'Est



«avec la participation financière de l'Union Européenne»

Pour une amélioration de la gouvernance et de la qualité des prestations offertes aux populations dans les CT

Engagé à faire en sorte que les collectivités territoriales puissent avoir les ressources humaines qu'il leur faut, le programme décentralisation/développement communal, était de nouveau à Fada, du 10 au 14 février 2014, au centre Mariam Juali, dans le cadre de la formation périodique des formateurs utilisés par l'institut régional d'administration pour la formation initiale des agents des collectivités territoriales. Notamment, les qualifier sur un certain nombre de techniques pédagogiques et d'approches méthodologiques en ce qui concerne la formation d'adultes.

Il faut savoir que les formateurs que les IRA (institut régional d'administration) utilisent, sont des personnes ressources compétentes dans les matières pour lesquelles elles sont sollicitées mais, elles ne maîtrisent pas pour autant les méthodes pédagogiques. En organisant des sessions de formation à leur intention, le Programme décentralisation/développement communal (PDDC) de la Coopération allemande (GIZ) entreprend de coupler leur compétence technique à une aptitude pédagogique pour pouvoir assurer les enseignements avec la qualité et le niveau de professionnalisme requis. Objectif : faire en sorte que les agents qui

sont formés dans les IRA ne soient pas des agents de seconde zone mais, des agents aptes à jouer leur rôle. En 2012 déjà, un appui technique et financier du PDDC/GIZ avait permis de former lesdits formateurs sur quatre (4) éléments essentiels de la formation : 1° définir le contenu d'une formation ; 2° choisir les méthodes, techniques et aides pédagogiques appropriées pour la formation des adultes ; 3° démar-

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice
Ministère
de l'Aménagement du Territoire
et de la Décentralisation
(MATD)

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Lankoandé Odette

réer et animer une formation d'adulte ; 4° impliquer les stagiaires à la formation. Cette année 2014, un nouvel appui permet de former ces mêmes formateurs sur trois (3) thématiques : 1° la clarification des objectifs de la formation ; 2° évaluer la formation ; 3° choisir des supports/outils de formation adaptés aux contenus et au public.

Cette deuxième session de formation s'est tenue en 5 jours, parce que, fait remarquer Rémi Ouédraogo, conseiller technique au PDDC/GIZ, «nous avons un contenu qui nous oblige à maintenir les apprenants sur 5 jours et, je dirai même que c'est insuffisant. Nous sommes dans une approche pour faire valoir dans

Ouédraogo Rémi

l'enseignement, l'approche par les compétences plutôt que la pédagogie par objectif et, il est difficile, en deux ou trois jours, d'amener des gens qui ne sont pas initialement des formateurs, à acquérir les connaissances souhaitées. Par cette approche il s'agit aussi d'amener les formateurs à pouvoir traduire leurs connaissances techniques et théoriques dans des modules de formation et acquérir de la compétence, en termes d'animation pédagogique, pour le face à face pédagogique avec les stagiaires et enfin, les techniques et procédés d'évaluation. Il y a l'apprentissage théorique mais, surtout, l'étude de cas pratiques qui font qu'il faut aller au-delà de trois jours. Conséquence directe : «pour une personne comme moi, qui n'avait jamais suivi des cours de pédagogie, j'ai beaucoup appris en termes de méthodes de transmission de l'enseignement et de moyens d'évaluation», confie Lankoandé Odette. Chargée de cours sur le traitement du courrier à l'IRA de l'Est, à Fada, elle avoue n'être pas de la profession. Comme la plupart des formateurs de cet institut régional de l'ENAM, c'est en tant que secrétaire particulière du gouverneur de la région de l'Est et, donc, pour son expérience professionnelle que Lankoandé Odette est sollicitée pour intervenir à l'IRA. Bénéficiaire d'une première formation, en 2013, elle apprécie : «l'année dernière, la formation nous a permis de nous équiper pédagogiquement en nous don-

nant les rudiments nécessaires pour bien formuler notre cours. Cette fois-ci, il y a eu, non seulement le renforcement de ce que nous avions appris mais encore, une progression vers l'évaluation». Comme le dit effectivement, le formateur Ouoba Valentin, «nous avons approfondi les objectifs d'apprentissage du point de vue pratique. Déterminer ce pour quoi on fait le cours, se fixer des escaliers pour permettre aux stagiaires de comprendre. Préparer son cours en visant les objectifs pédagogiques afin de bien le dispenser et aboutir à une bonne évaluation». Pour avoir conduit également la première session de formation des formateurs de l'IRA de l'Est, il souligne : «la session de cette année vient en réponse à des difficultés auxquelles ils étaient confrontés quotidiennement». Il apprécie le profil des formateurs de l'IRA, disant : «ce sont tous des universitaires et des professionnels ayant un certain nombre d'années d'expérience et qui contribuent bien à la formation des stagiaires de l'IRA». Il s'inscrit enfin pour la formation continue parce que soutient-il, «il faut renouveler car, le bassin des formateurs n'est pas toujours constitué par les mêmes personnes. Ce sont des fonctionnaires et, il y a un turn-over qui fait que ceux qui sont formés aujourd'hui sont appelés ailleurs pour servir et, il faut recommencer avec ceux qui arrivent. Il y a aussi que, même avec ceux qui ont déjà appris, il faut régulièrement renouveler les choses parce que le domaine de l'enseignement est très dynamique et il faut toujours se mettre à jour».

Situant le contexte de cette session de formation, le conseiller technique GIZ, Rémi Ouédraogo indique : «nous sommes à une étape du processus de décentralisation où, après plusieurs années de pratique, on se rend compte, de façon cruciale, que le renforcement de capacités constitue le point focal pour permettre aux administrations des collectivités territoriales de pouvoir jouer leur rôle, remplir les missions qui leurs sont dévolues à travers l'ensemble des compétences qui leurs sont transférées». De fait, c'est connu, le débat sur le transfert des compétences aux collectivités territoriales (CT) associe

la lenteur du processus de transfert au constat que les communes ne disposent pas toujours des compétences appropriées pour les gérer. Ainsi, observe le conseiller technique, «si on veut permettre aux CT de gérer ces compétences et continuer d'avancer dans le processus de décentralisation, il est clair qu'il faut développer en leurs seins les compétences qu'il faut, en termes de ressources humaines pour pouvoir assumer, au même niveau que l'Etat le fait, l'ensemble des compétences qui leurs sont transférées». Dans la pratique donc, indique Rémi Ouédraogo, «au niveau de la GIZ, nous sommes actuellement dans la mise en œuvre d'une convention de délégation qui nous engage, avec l'Union européenne, pour continuer notre appui à l'ENAM (Ecole nationale d'administration et de magistrature) dans le

cadre des responsabilités qui lui incombe dans l'opérationnalisation du renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation». Il poursuit, précisant que «le Département collectivités territoriales de l'ENAM dispose d'une offre de formation initiale pour développer les capacités des agents des CT en administration et en finances et, cette année, nous avons ajouté une offre de formation initiale en maîtrise d'ouvrage publique destinée à la formation d'agents techniques des CT».

Rappelons que depuis les premières heures de la décentralisation au Burkina Faso, la Coopération allemande accompagne le gouvernement à mettre en place tout le dispositif en ce qui concerne le renforcement des capacités de ses acteurs. Ce processus a connu plusieurs étapes, dont la préparation d'un certain nombre d'outils et d'instruments en termes d'offres de formation pour le département collectivités territoriales de l'ENAM pour leur mise en œuvre par les instituts régionaux d'administration de l'Est et des Hauts-bassins. Parallèlement à ces offres de formation, le gouvernement, à travers le MATD, chef de file de la mise en œuvre du processus de décentralisation, a initié également un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (SNRC-AD). Les appuis de la Coopération allemande, de l'Union européenne et de partenaires techniques et financiers intéressés au MATD et à l'ENAM ont permis la finalisation et l'adoption en juillet 2012 par le gouvernement de cette stratégie nationale présentement en phase d'opérationnalisation.

Ainsi, le volet «Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation» du PDDC vise un appui au dispositif national de formation des acteurs de la décentralisation, à la mise en œuvre de la SNRC-AD et au renforcement des capacités de l'ENAM pour assurer la qualification effective des agents des CT en formation initiale, et des acteurs en général en formation continue et accompagnement. Le département «Collectivités territoriales» de l'ENAM bénéficie donc d'un appui technique et financier du PDDC depuis le début de sa 3ème phase en 2010. De quoi créer les conditions nécessaires pour améliorer, de manière durable, la qualité des ressources humaines en service dans les collectivités territoriales. Dans ce con-



Ouoba Valentin

texte également, le Programme d'appui à la décentralisation et aux investissements communaux (PADIC) de l'Union Européenne (10e FED) dans son volet «renforcement de la maîtrise d'ouvrage» met l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines des CT comme condition indispensable de l'exercice effectif des fonctions essentielles liées à la maîtrise d'ouvrage public (MOP). Au regard de l'expérience du PDDC dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation, et principalement dans les préparatifs concrets de la mise en œuvre de la SNRC-AD, l'Union Européenne a proposé, à travers un financement combiné avec le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), d'attribuer par une coopération déléguée, ses ressources financières au PDDC, principalement au volet «renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation» avec un focus particulier sur la MOP.

Trois dimensions du renforcement des capacités sont mises en perspective pour être dispensées aux acteurs de la décentralisation : 1° la formation initiale, comme facteur de qualification professionnelle des agents des collectivités territoriales, et des structures déconcentrées chargées de l'appui aux CT ; 2° la formation continue, comme élément de renforcement des compétences des élus(e)s, de leurs collaborateurs, et de l'ensemble des acteurs sur le territoire de la CT ; 3° l'accompagnement, comme processus d'apprentissage et d'expérimentation des acquis.

«*Bien entendu*», conclu le conseiller technique GIZ, Rémi Ouédraogo, «il reste dans le processus que la partie nationale, y compris les associations de pouvoirs locaux jouent leurs partitions. Il revient en effet à ces derniers d'assurer la fonctionnalité des comités de pilotage et pédagogique de la SNRC-AD, la systématisation des recrutements des agents à former par le Département collectivités territoriales de l'ENAM, la mise en place des mécanismes nationaux de financement de la formation des acteurs de la décentralisation et de suivi et contrôle des opérations, et enfin le positionnement effectif de l'ENAM dans son rôle de coordination de la formation dans le cadre de la décentralisation en concertation avec les autres écoles professionnelles, telle que l'ENAREF. Pour nous il faut une ENAM proactive en direction des collectivités territoriales qui sont leur principal client pour la formation, mais aussi en direction des partenaires techniques et financiers qui sont intéressés par un ancrage de la démocratie au niveau local qui passe par une bonne formation des agents pour des prestations de qualité aux citoyens».

Les Échos du Sahel

Puissions nous avoir

• Le courage de changer

ce qui peut l'être,

• la force d'accepter

ce qui ne peut l'être,

• la sagesse pour faire

la différence entre les deux !

Formation de comptables des collectivités sur la Comptabilité de l'ordonnateur



Le DG de l'ENAM, Kambou Benoît (au centre) avec sa droite, Zongo Mariam du département CT de l'ENAM et à sa gauche Coulibaly Hady, conseiller technique PDDC-Est.

“la comptabilité de l'ordonnateur est l'épine dorsale de la comptabilité de toute collectivité”

Les 19 et 20 février derniers, au siège du PDDC-Est à Fada, on a traité des journaux, du grand livre et des balances, suivant certains critères spécifiques à la comptabilité publique et dans le respect strict des équilibres avec, en ligne de mire, le développement de la collectivité. Les comptables de 20 communes de la région de l'Est, celui du conseil régional et une inspectrice du Trésor bénéficiaient d'une session de formation sur les procédures et la tenue de la comptabilité de l'ordonnateur. Une initiative du PDDC, en partenariat avec le département «collectivités territoriales» (CT) de l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) qui a valorisé la formation par une attestation.

«Renforcer les capacités des comptables des collectivités, surtout les plus démunies ; développer des stratégies pour faire en sorte que celles qui n'ont pas assez de moyens ne se sentent pas en marge de la mouvance d'ensemble». Ainsi plaide Coulibaly Sidiki, le directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF) du MATS (ministère de l'administration territoriale et de la sécurité), en qui le PDDC a fait confiance pour partager ses connaissances et expériences avec les comptables de la région. Ouvrant cet atelier de formation auquel il a fait honneur par sa présence à Fada, Kambou Benoît, maître de conférences en droit public, professeur d'Université et DG de l'ENAM, exhortera en effet le formateur Coulibaly Sidiki à «partager ses connaissances en matière de maîtrise des phases administratives et comptables d'exécution des recettes et des dépenses des communes telle que définies dans les textes». Zongo Mariam, assistante administrative du département «collectivités territoriales» de l'ENAM, qui a participé intégralement à la session de deux jours de formation, indiquera en effet que «l'objectif est de contribuer à un meilleur respect des principes et procédures définis dans les différents textes réglementaires». Définissant le contexte, le DG Kambou Benoît dira qu'il s'agit de «renforcer les capacités des élus locaux, leur donner quelques connaissances dans

le travail qu'ils font au jour le jour», en conformité avec «l'engagement de l'ENAM d'appliquer les réformes de l'administration publique dans le domaine de la décentralisation». En l'occurrence, fera-t-il remarquer, «ce programme de formation s'inscrit dans le programme de formation du département collectivités territoriales de l'ENAM». A l'endroit du partenaire, le PDDC qui abritait la formation dans ses locaux de Fada, le DG de l'ENAM a rappelé aux participants que «cette session de formation continue entre dans le cadre de l'appui du PDDC, à travers sa composante 4, au gouvernement burkinabé pour l'opérationnalisation de la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (SNRC-AD)». L'occasion pour Kambou Benoît de mettre en relief le «précieux appui du partenaire allemand», citant «le PDDC pour la formation des élus locaux et, le FICOD (Fonds d'investissement pour les collectivités décentralisées) pour la construction, à Fada, du siège de l'IRA de l'Est, l'institut régional d'administration qui est la déconcentration de l'ENAM prévue dans chaque chef lieu de région, dans la perspective de couvrir l'ensemble du pays. Nous n'en avons que 4 pour le moment, Fada, Bobo, Ouahigouya, Ziniaré et prochainement Dédougou». Recevant ces hôtes de l'ENAM et des collectivités territoriales, Hady Coulibaly, conseiller technique au PDDC-Est, a salué «la participation de femmes en grand nombre» à cet atelier de formation, tout comme il a relevé combien la présence du DG de l'ENAM «mon-

tre toute l'importance que le département collectivité territoriale accorde à la formation initiale et continue des acteurs». S'adressant à ces derniers, les uns en situation de recyclage et les autres pour une initiation, il les a invités à «placer cette formation sous le signe de la confiance et de l'engagement. Confiance, parce que cette comptabilité doit être légalement tenue par l'ordonnateur qui est le maire ou le président du conseil. Etant le bras d'exécution d'élus investis pour une mission dont ils n'ont pas toujours toute la capacité, la confiance vous revient pour aider le maire à tenir cette comptabilité. Engagement, ensuite, parce que c'est votre mission, en tant que comptable, d'accompagner les élus pour la tenue de tous les documents budgétaires et comptables». En conclusion leur confiera-t-il, «c'est votre responsabilité qui est interpellée».

Le formateur Coulibaly Sidiki qui exerce dans le milieu des collectivités depuis les années 2001, apprécie en homme de terrain et confirme «la comptabilité de l'ordonnateur doit être bien tenue et, celui qui y est assigné doit être l'homme de confiance du maire pour l'aider dans sa tâche». Il explique : «le maire est un homme politique, plutôt préoccupé par la recherche des opportunités pour la collectivité, parce qu'il doit être jugé par les urnes en fin de mandat. Il a donc besoin d'avoir à son côté quelqu'un de bien formé pour tenir sa comptabilité». Zongo Mariam, prononçant la clôture de l'atelier de formation, reviendra sur cette notion de responsabilité qui a prévalu également en amont pour orienter le PDDC et l'ENAM vers le souci de donner aux comptables «un meilleur respect des principes et procédures définis dans les différents textes réglementaires

et les mettre à la hauteur des attentes des communes». Sur le choix de ce module spécifique des «procédures et tenue de la comptabilité de l'ordonnateur», Eric Ilboudo, conseiller technique au PDDC, explique : «ce module a fait l'objet d'une première présentation aux comptables en 2012 mais, il était nécessaire de le revisiter à cause, essentiellement, de trois aspects. La comptabilité de l'ordonnateur est un outil fondamental de gestion qui doit être maîtrisé par l'acteur principal des finances des collectivités qu'est le comptable. C'est à partir de cette comptabilité que le maire peut suivre l'exécution de son budget, aussi bien en dépenses qu'en recettes». Il ne saurait si bien dire puisque, dans la réalité, la limite de nos collectivités est de mettre l'accent sur les dépenses et d'être portées à ignorer les recettes. «Or», souligne Eric Ilboudo, «sans recettes, il ne peut y avoir de dépenses». Ce qui justifie qu'il «était nécessaire de revenir sur la tenue de cette comptabilité pour que les acteurs puissent maîtriser les supports et outils du suivi au jour le jour». Mais encore, «la comptabilité de l'ordonnateur est un outil de transparence de la gestion». Enfin, la comptabilité de l'ordonnateur constitue «la référence de base pour l'élaboration des documents budgétaires et, notamment le budget primitif et le budget supplémentaire». A en juger par leur assiduité et sérieux lors des travaux pratiques, les participants ont plus que donné la preuve qu'ils avaient pleine conscience de l'importance du sujet.

Comme le dit le formateur Coulibaly Sidiki, «la comptabilité de l'ordonnateur est l'épine dorsale de la comptabilité de toute collectivité. C'est elle qui permet l'élaboration du compte administratif, de rendre compte de sa gestion. Elle est l'outil de décision, de négociation auprès des partenaires, de rendu des comptes auprès du conseil municipal, des autorités de tutelle, à savoir, le ministère de l'économie et des finances pour la tutelle financière et le MATD pour la tutelle technique et, représentées au niveau local par les chefs de circonscriptions administratives que sont le Gouverneur pour la région et le Haut commissaire pour la province. Il faut également rendre compte à la Cour des comptes, et on ne rend pas compte verbalement, on rend compte à travers les écritures et, c'est la comptabilité». Paradoxalement, la comptabilité, dans la plupart de nos collectivités est encore au stade manuel et sa tenue est harassante «surtout lorsque la commune n'a pas les moyens de s'offrir un comptable principal et un aide comptable», souligne Coulibaly Sidiki qui ne peut s'empêcher de «vraiment féliciter ces jeunes qui sont en poste dans les communes. Notamment, celle privée d'électricité et donc de l'outil informatique». Et ce, d'autant plus qu'il faut reconnaître que «le cycle budgétaire est infernal pour les ordonnateurs et leurs comptables». Le contexte est tel qu'il faut sincèrement saluer les initiatives concourant à renforcer les capacités des collectivités territoriales. Celles des partenaires techniques et financiers, du gouvernement via l'opérationnalisation de la stratégie nationale et aussi, de génie individuel. (Lire, encadré «Coulibaly Sidiki, au-delà des chiffres»).◆

Coulibaly Sidiki, au-delà des chiffres

Coulibaly Sidiki a capitalisé son expérience dans un programme informatique de traitement de l'information comptable des collectivités territoriales. Un logiciel comptable pour les collectivités territoriales, à découvrir et adopter sans modération. Les comptables communaux de la région de l'Est en ont eu la primeur et sont déjà accrocs. Présentement directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF) du MATS, Coulibaly Sidiki représente surtout un capital d'une dizaine d'années d'expérience de travail avec les collectivités. Il a notamment été contrôleur financier de la commune de Ouagadougou et, ce n'est pas rien puisqu'il s'agit tout de même de la plus importante collectivité du pays. Ce logiciel est promis à très vite quitter son coffret pour rendre agréable le travail des comptables des collectivités territoriales, tout en leur garantissant efficacité, efficience et célérité dans l'exécution de leurs tâches. Cet outil informatique de comptabilité qui convertira la corvée en partie de plaisir est une initiative personnelle de Coulibaly Sidiki qui en a eu l'inspiration : «après une dizaine d'années auprès des collectivités et connaissant les préoccupations de leurs comptables, j'ai pensé à un outil pour les soulager au maximum. Le logiciel met ensemble les instruments de la comptabilité «de telle sorte qu'en travaillant sur les journaux et les fiches comptes, le compte administratif, qui est la finalité, est élaboré automatiquement, y compris les balances. Il permet une économie d'écritures et de temps». L'innovation majeure du logiciel est que le maire, qui en dotera son service comptable, n'aura plus besoin d'attendre la fin de l'année pour pouvoir connaître le résultat de son compte administratif. «Avec le logiciel, dès la première opération du mois de janvier, il peut connaître son résultat en fonctionnement comme en investissement, en termes de recouvrement de recettes, d'émission de mandats». En plus, c'est un logiciel facile d'exploitation, «il suffit d'avoir de l'énergie, qu'elle soit électrique ou solaire pour alimenter son ordinateur. Il est particulièrement approprié pour les petites communes».



Ilboudo Eric assistant quelques participants lors des travaux pratiques.



Formation de comptables des collectivités sur la Comptabilité de l'ordonnateur

Avis de participants

Kango Justine, comptable de la commune de

Kompienga. Cette habituée des ateliers destinés aux comptables des collectivités en étaient à sa 4ème participation à une formation initiée par le PDDC. «Ces formations nous sont très utiles parce qu'elles s'intéressent à l'aspect pratique de notre travail, contrairement à l'école où l'accent est mis sur la théorie. Les formations offertes par le PDDC apportent des solutions concrètes à nos difficultés. Les modules proposés répondent toujours à nos préoccupations de chaque jour et viennent renforcer nos capacités pratiques».

Onadja Larba Véronique, comptable de la

commune de Pama. 1ère participation. «Cette formation articulée sur l'étude de cas pratiques, vient renforcer énormément ce que nous avons appris sur le papier à l'école et que nous avons bossé pour simplement franchir des étapes. Maintenant que nous sommes en position de service, nous avons besoin de ces formations axées sur les aspects concrets de notre travail. Je repars d'ici avec des solutions pour certaines difficultés propres à la gestion comptable d'une commune. Je ne comprenais pas grand-chose sur les comptes administratifs et de gestion et je m'en étais même ouverte à mon contrôleur financier. Là, avec cette formation, je fais un grand pas».

Sawadogo Talata Véronique, comptable de

la commune de Thion. 4ème formation avec le PDDC. «J'ai pu constater que bien tenir la comptabilité de l'ordonnateur permet de suivre les mouvements de ses comptes et, à tout moment, quand le maire te demande la disponibilité sur la ligne, tu es capable de lui donner avec exactitude ce qui a été dépensé, ce qui est ouvert sur le compte, le reliquat, ... Cette formation vient renforcer davantage mes connaissances, notamment sur les liens existant entre le compte administratif et le compte de gestion».

Rabo Aissata, Inspecteur du Trésor, service

des collectivités au Trésor (Fada). «C'est une bonne chose que le service des collectivités territoriales du Trésor soit convié à cette session. Nous sommes en relation avec les collectivités pour

ce qui concerne les dépenses. Tout passe par nous, commence et prend fin chez nous et, lors de cette formation, les participants ont pu opérer le rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion que produit le receveur. Cette formation est d'actualité parce que, bien qu'étant des techniciens du domaine, on ne peut pas prétendre en maîtriser tous les rouages. D'autre part, c'est la première fois que je participe à un tel atelier et c'est bon pour le rapprochement de gens qui doivent travailler ensemble».

Dayamba Philippe, SAF, mairie de Fada. «Le module développé est d'actualité parce qu'il traite de notre travail quotidien. Parmi nous, il y a des nouveaux et des anciens mais, nous avons tous besoin d'apprendre. Nous effectuons beaucoup de choses mais, pas toujours

en concordance avec les règles de l'art. La formation nous a apporté des connaissances qui nous rappellent à l'ordre ou nous confirmant que nous sommes dans le droit chemin conformément à la réglementation. Ce qui est bien avec le PDDC, c'est cette capacité à nous proposer des formations en accord avec nos préoccupations. En plus, le formateur est un praticien et, cela est très important car, la comptabilité est une affaire plus de terrain que de théorie».

Ouoba Arzouma Claude, SAF, mairie de Bongdédé. «Pour le compte administratif, c'était toujours des problèmes ; il fallait pouvoir lire le compte de gestion du receveur municipal et faire la comparaison

avec ses propres comptes. Maintenant, nous savons que lorsque la comptabilité de l'ordonnateur est bien tenue, la tâche devient facile pour l'élaboration du compte administratif. Ce que nous faisions avant était bien, il est vrai mais, nous n'avions pas de repères pour une comparaison avec le compte du receveur. Cette formation est la bienvenue parce qu'à notre retour à nos postes respectifs, nous serons désormais capables de corriger même les éventuelles erreurs du receveur. Nous sommes outillés pour encore mieux organiser notre travail, nous projeter dans le temps et planifier nos activités sur au moins 5 ans. Nos relations de travail avec notre receveur vont également s'améliorer parce que maintenant nous comprenons également ce qu'il fait».

Barry Abdoulaye, comptable mairie de Matiacoali. «Nous avons, entre autres, pu voir le lien fondamental existant entre le compte administratif et le compte de gestion. Nous pouvons désormais faire une analyse comparative des deux comptes. Avec le PDDC, nous avons des formations pratiques qui vont au-delà de ce que nous avons appris à l'école. Avec une bonne tenue de la comptabilité de l'ordonnateur, nous pouvons aisément suivre les mouvements de notre budget, l'enregistrement des recettes et des sorties. Nous pouvons, en temps réel, comparer nos données à celles du receveur municipal. Auparavant, nous nous contentions juste de prendre le certificat de recettes et de dépenses, sans trop pouvoir lire entre les lignes. Maintenant, depuis la mairie nous pouvons suivre tous les mouvements. Ce genre de formation nous apporte énormément de connaissances concrètes et pratiques».

Les Échos du Sahel
Mensuel d'informations locales, d'Intégration et de Développement

+226 40 77 77 18
+226 70 33 24 16
+226 78 83 80 53
+226 76 42 65 10
BP. 145 Fada N'Gourma
Burkina Faso
Email : mbolouvi@yahoo.fr
Récépissé n° 2011-044/CAO/TGI-F/PF
N° ISSN : 0796-8868
Directeur de publication
Guy-Michel BOLOUVI
Conseil de la rédaction
Justin LOMPO, NABA Yentema
Rédaction
Apollinaire Salembéré, Seghda Cyrille, Guy-Michel Bolouvi, Japhet Benyidoba, Philibert Yentangou Kawe Jos, Issaka Hervé Combaré.
Conception graphique et Mise en page
Les Échos du Sahel

Semaine nationale de la culture, Bobo 2014

Il faudra encore faire appel à l'abnégation des artistes



Parce que les représentants de la région rentrent toujours avec quelques lauriers, nombreux ne savent pas dans quelle misère ils pataugent avant, pendant et sans doute après une semaine, sous les feux de la semaine nationale de la culture (SNC).

Cette année encore, la région de l'Est va à la SNC Bobo 2014, du 22 au 29 mars, avec des prétentions mais, également leur éternelle abnégation qui leur permet de cacher leur désastreuse condition de candidats aux podiums national des artistes.

Pour cette édition 2014, après l'épreuve de la semaine régionale tenue à Fada, toutes les provinces de la région ont reçu un ticket de participation à travers leurs artistes. Ils sont au nombre de 87 artistes dont 20 de la Gnagna, 17 du Gourma, 23 de la Komondjari, 19 de la Kompienga et 8 de la Tapoa. Ils défendront les valeurs culturelles de la région dans les catégories jeunes et adultes et dans 3 secteurs artistiques, à savoir l'art du spectacle dans les disciplines de danse traditionnelle, chanson traditionnelle et instrumentale, orchestre ; l'art culinaire avec des plats lourds et légers, des boissons et desserts ; la lutte adulte homme, dans trois catégories : 56-65 kg, 66-75 kg et plus de 86 kg. Ces 87 artistes et membres d'ensembles artistiques sont encadrés par 5 assistants culturels, soit un total de 92 personnes sur qui repose l'honneur artistique de la région.

L'idéal pour ces ambassadeurs de la culture régionale, au sortir de l'épreuve de sélection régionale, était de pouvoir immédiatement aller au vert pour se préparer, affiner les prestations pour les uns, peaufiner les stratégies, tactiques et techniques pour les autres. Nous parlons d'idéal parce qu'à force de tirer le diable par la queue côté accompagnement financier et matériel pour la participation de la région à la SNC, le directeur régional Saïdou Sinini a fini par établir des calculs de tapissier. S'évertuant à ne prendre en compte que les besoins indispensables et encore à bien se garder de voir gros. En effet, les ergots sont nombreux à se dresser pour revendiquer une parcelle de triomphe lorsque les artistes portent haut le nom de la région mais, les donateurs sont très peu nombreux au moment où il faut accompagner les artistes dans leur préparation et marche vers le podium de la SNC. A force d'appuis maigrichons chaque année, le DR Sinini avait donc estimé les besoins de cette année pour les 92 personnes, à un budget de 1 860 000 F. Moins de 2 millions donc pour la préparation et la participation à la SNC. Pour la formation, les costumes et accessoires, les frais de route. Pour ne pas faire injure à beaucoup de personnes morale ou physique que la logique désigne tout naturellement pour porter haut l'honneur de la région, nous ne citerons pas les rares qui ont fait comme on dit «un geste». C'est justement cette expression «faire un geste» qu'il faut bannir dans la manière ici, dans la région de l'Est de traiter nos artistes. Entre nous, avec moins de 2 millions, c'est vraiment osé de réclamer à une équipe de 92 personnes de nous revenir d'une compétition avec des médailles.◆

Liste des artistes et troupes de la région de l'Est pour la SNC Bobo 2014

N°	ARTISTES / ENSEMBLES	PROVINCE	DISCIPLINES
Art du spectacle			
01	Ecole ATHUNA de Pama	Kompienga	Danse traditionnelle pool jeune
02	TODIYABA de Gayéri	Komondjari	Danse traditionnelle pool adulte
03	Marie GAYERI	Gnagna	Vedette de la chanson traditionnelle
04	GANTA	Gnagna	Musique traditionnelle instrumentale
05	DOUGLIPO de Fada	Gourma	Orchestre
06	KABORE Diabendi	Tapoa	Vedette de la chanson traditionnelle
07	NATAMA Youmali	Komoandjoari	
Art culinaire			
01	SAGNA Aïcha	Tapoa	Plats lourds
02	MADIEGA Martine	Gnagna	Plats légers
03	ADIZA Julie Georges	Gourma	Boissons
04	ADIZA Julie Georges	Gourma	Desserts
Lutte			
01	ONADJA Talardia	Kompienga	Pool adulte homme, catégorie (56-65 kg)
02	KOIDIMA Segdia	Kompienga	
03	LANKOANDE Moussa	Gnagna	
04	ONADJA T. Dieudonné	Kompienga	Pool adultes homme, catégorie 66-75 kg
05	THIOMBIANO Donald	Gourma	
06	KOBORI Banti	Gnagna	
07	DIAPA Bila	Gourma	Pool adultes homme, catégorie 86 kg et plus
08	DIONIZAKARIA	Gourma	

Lettres ouvertes à ... Monsieur le Ministre de la Santé

Par KIENDREBEOGO Koudaogo Pascal, Attaché de santé en anesthésie-réanimation,
Centre Hospitalier Régional de Fada N'Gourma, E-mail:pascalkkp01@yahoo.fr

Quelle responsabilité pour l'attaché de santé en anesthésie au Burkina Faso ?

Monsieur le Ministre, permettez-moi de ne pas revenir sur l'historique de l'anesthésie au Burkina Faso tellement les premiers pionniers n'ont ménagé aucun effort pour "baliser le terrain" sur lequel je me tiens avec fierté pour vous adresser la présente lettre. Qu'ils trouvent ici toute ma reconnaissance. Ma lettre se veut être ma modeste contribution à l'édification du monde des anesthésistes du Burkina Faso. Qui parle d'anesthésie dit anesthésiologie, elle-même définie comme partie de la médecine qui traite de l'anesthésie et de la réanimation. Dire que la chirurgie est tributaire de l'anesthésie est un secret de polichinelle, tellement l'anesthésie est indispensable à toute intervention chirurgicale. En fait, l'anesthésie est à la chirurgie ce que l'eau est à un jardin. Vu sous cet angle, qu'en est-il de sa pratique au Burkina Faso ? En effet, l'anesthésie est pratiquée par des attachés de santé en anesthésie dans la plupart des blocs opératoires du pays. Alors, la question qui se dégage est la suivante : est-ce normale, ou plutôt est-ce légal ? Un des pères fondateurs de l'Association des Agents Spécialistes d'Anesthésie-Réanimation du Burkina Faso (AASAR-BF), en la personne de Kyo Jean (attaché de santé en anesthésie), dans son célèbre ouvrage "*Et si l'AASAR-BF m'était contée*", reprenant le Docteur Rouamba Alexis (anesthésiologue), écrivait : «*L'anesthésie au Burkina Faso connaît de plus en plus des interpellations multiples comme l'accroissement du nombre à recruter en personnel anesthésiste, les accidents d'anesthésie sont de plus en plus montrés du doigt et inquiètent plus d'un patient en chirurgie, les blocs opératoires se multiplient sans attention particulière à la sécurité anesthésique*». Ceci pour dire que d'autres avant moi ont posé la même question. **Monsieur le Ministre**, issu de la promotion 2005-2007 des attachés de santé en anesthésie, c'est dire que mes premiers pas dans la grande famille des anesthésistes du Burkina Faso a un peu coïncidé avec l'entrée en vigueur des textes d'organisation des emplois spécifiques du Ministère de la Santé ; aussi, je me permettrai d'évoquer les péripeties de la formation actuelle de l'attaché de santé en anesthésie avant l'entame de la responsabilité à proprement parlé.

De la formation

En rappel, la promotion 2005-2007, a vu le jour à la faveur d'un concours professionnel ouvert par l'Arrêté N°2005-5448/MFPRE/SG/DGFP/DR, portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de cinquante (50) Elèves Attachés de Santé Aide-Anesthésiste session de 2005. Dans le cadre de la réglementation de la formation, l'Arrêté N°2006-2060/MFPRE/SG/DGFP/DR du 06/11/2006, portant admission et mise en position de stage de candidats aux concours professionnels de recrutement d'élèves Attachés de Santé Spécialistes, session de 2005 dit, à son article 2 : «*les intéressés sont placés en position de stage à l'Ecole Nationale de Santé Publique pour une durée de deux (02) ans à compter du 28 octobre 2005 et conservent leur traitement pendant la durée du stage*». Aux termes des deux (02) arrêtés suscités, nous avons des élèves attachés de santé aide-anesthésistes reconvertis en élèves attachés de santé spécialistes, avec une durée de formation de deux (02) ans. Cependant, le Décret N°2006-463/PRES/PM/MFPRE/MS/MFB du 25 septembre 2006, portant organisation des emplois spécifiques du Ministère de la Santé dispose : **Chapitre IX: DE L'EMPLOI D'ATTACHE DE SANTE / Section 2: Mode et conditions d'accès, Article 46** : «*Les personnels recrutés pour exercer l'emploi d'Attaché de santé sont appelés Attachés de santé*». **Article 47** : «*[...]* La durée de la formation est de dix-huit mois (18)

mois. [...]» La contradiction est nette : le Décret N°2006-463/PRES/PM/MFPRE/MS/MFB, portant organisation des emplois spécifiques du Ministère de la Santé fixe la durée de formation de l'attaché de santé à dix-huit (18) mois ; par contre, l'Arrêté N°2006-2060/MFPRE/SG/DGFP/DR, ci-dessus cité, fixe la durée de formation de l'attaché de santé à deux (02) ans. Cette contradiction a occasionné des sit-in dans les différentes Directions Régionales de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) mais, aussi et surtout, à une réunion de concertation entre la Direction Générale de l'ENSP, la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé et les délégués des élèves, le lundi 26 février 2007, autour de la durée de formation des attachés de santé entre autres. Ces sit-in et réunion de concertation ont abouti à un accord à des fin d'antidater les procès verbaux de délibération des examens de fin d'études. C'est ainsi que l'on a pu constater le reclassement de la promotion 2005-2007 en juillet 2007 alors que la formation a pris fin en décembre 2007. Toute une jonglerie avec comme preuves : 1•Le procès verbal de délibération de l'examen de fin d'études (Admission Définitive de la Direction Régionale de Ouagadougou) du 28 décembre 2007, qui consacre le lundi 24 décembre 2007 comme date de sortie officielle dans un premier temps. 2•L'arrêté n°2008-01123/MFPRE/SG/DGFP/DGCE, portant reclassement qui admet le 21 juillet 2007 comme date de fin d'études.

Monsieur le Ministre, manifestement, il y a une impossibilité pratique à former un attaché de santé en anesthésie en dix (18) mois, si bien que la jonglerie autour de leur formation est toujours d'actualité dans les différentes Directions Régionales de l'ENSP. Pour des professionnels d'un domaine aussi sensible que celui de la santé, et de surcroit l'anesthésie, entretenir un flou artistique autour de la durée d'apprentissage de leur futur métier s'apparente à un suicide national car, de la qualité de leur formation dépendra, en partie, l'état de santé des populations.

De la responsabilité

Monsieur le Ministre, recruté comme aide-anesthésiste, formé en conséquence et mis sur le terrain, j'ai vite fait l'amer constat de "la pratique de l'anesthésie à seule expérience de soi" parce que le médecin anesthésiste-réanimateur n'existe que dans l'imaginaire ! La désillusion, rien que.

Monsieur le Ministre, exerçant dans un établissement hospitalier public à vocation régionale selon les termes de l'article 3 de la loi hospitalière d'un pays riche de plus de vingt (20) ans de démocratie, je ne me retrouve pas. Et pour cause ! La loi N°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière dispose : **Article 7** : «*Tout malade a le droit d'accéder à l'établissement hospitalier de référence qu'exige son état de santé*». **Article 8** : «*La qualité de la prise en charge du patient et la continuité des soins constituent des objectifs essentiels pour tout établissement hospitalier...*» La loi N°23/94/ADP, du 19 mai 1994, portant code de la Santé Publique du Burkina Faso dit à son **article 129** : «*Les conditions générales d'exercice de la profession de médecin, de chirurgien dentiste, de sage-femme/maïeuticien ou d'infirmier(e) seront fixées par décrets pris en Conseil des Ministres*». Et, le Décret N°2006-463/PRES/PM/MFPRE/MS/MFB, du 25 septembre 2006, portant organisation des emplois spécifiques du Ministère de la Santé de préciser : **Chapitre IX: DE L'EMPLOI D'ATTACHE DE SANTE/Section 1: attributions, Article 45** : «*l'emploi d'Attaché de santé comprend les attributions suivantes : •diagnostiquer et traiter les affections relevant de son domaine de compétence; •exécuter les*

prescriptions médicales spécialisées; •mener des activités de recherche en santé; •contribuer à la prévention des maladies; •former/encadrer les stagiaires; •dispenser les soins infirmiers dans sa spécialité; •analyser les données statistiques; •fournir les comptes rendus des activités menées». **Monsieur le Ministre**, les attributions de l'attaché de santé sont si claires que point n'est besoin d'élaborer. Mais, il se trouve que la loi N°013/98/AN du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique dispose : **TITRE III: OBLIGATIONS ET DROITS COMMUNS AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, Article 14** : «*indépendamment des obligations et droits résultant des dispositions spécifiques qui leur sont applicables ou de l'emploi qu'ils peuvent être appelés à exercer, les agents de la Fonction Publique sont et demeurent soumis aux obligations générales prévues par le présent titre et ils bénéficient des droits et garanties qui y sont énoncés*». **Article 16** : «*les agents de la Fonction Publique sont tenus de consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle à l'exercice de leur emploi, d'être présent à leur service pendant les heures légales de travail et d'accomplir par eux-mêmes les tâches qui leur sont confiées...*» Alors, au vu de toutes ces dispositions légales et réglementaires, l'attaché de santé en anesthésie revêtu de sa tunique d'aide-anesthésiste doit en principe attendre le médecin spécialiste en anesthésie-réanimation pour exécuter ses prescriptions pour ce qui est de l'administration d'une anesthésie. Ou encore, faire acheminer tous les malades devant bénéficier d'une anesthésie vers les hôpitaux disposant d'un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation dans le souci d'être en conformité avec les termes de l'article 7 de la loi N°034/98/AN portant loi hospitalière. **Monsieur le ministre**, déjà en 1994, l'Association des Agents Spécialistes d'Anesthésie-Réanimation du Burkina Faso (AASAR-BF) par lettre n°001/BE/AASAR-BF en date du 17 novembre 1994, portant contribution de l'Association à la dynamique de la spécialité d'Anesthésiologie à vous adressée, abordait la question en ces termes: «*[...] 1°) de la difficulté d'assurer notre responsabilité d'anesthésiologue. Considérés comme aides-anesthésistes et exerçant sous la responsabilité d'un médecin anesthésiste conformément au code de santé français, l'agent spécialiste en anesthésie-réanimation burkinabé qui est le plus souvent seul à son poste de travail rend utopique et de non sens une telle disposition juridique [...]*». Depuis lors, bien de lois ont été votées, des décrets pris en Conseils des Ministres, des arrêtés signés; mais en vérité, l'utopie évoquée par l'AASAR-BF le 17 novembre 1994 non seulement demeure mais est plus que jamais caractéristique. Jugez-en vous-même ! **Monsieur le ministre**, en 2012, des attachés de santé en chirurgie et anesthésie-réanimation du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Gaoua adressaient une lettre au Directeur Général dudit CHR intitulée «*nos conditions de travail nous exposent à des risques énormes*», voir le journal «*le Pays*» n°5165 du lundi 30 juillet 2012 (page 20). Dans leur lettre, ils ont dit en substance n'avoir aucune protection juridique pour les actes qu'ils posent quotidiennement. En réponse à cette lettre, le Secrétaire Général de votre Département s'est prononcé à travers une Circulaire aux références N°2012-4008/MS/SG du 20 juillet 2012 portant délégation des actes. Dans cette circulaire, on pouvait lire: «*[...] Lors d'une rencontre voulue avec les responsables de l'association des attachés de santé en chirurgie qui s'est tenue le 18 juillet 2012 dans mes services, nos échanges ont porté sur la nécessité d'élaborer les textes réglementaires portant délégation des actes du médecin aux infirmiers, à la sage-femme/maïeuticien et à l'attaché de*

santé. A l'issue de cette rencontre, le Ministère de la Santé s'est engagé à mettre en place un comité comprenant toutes les parties prenantes pour l'élaboration des projets de textes, conformément aux dispositions du code de santé publique... Aussi, voudrais-je inviter les infirmiers, sages-femmes et maïeuticiens et les attachés de santé à continuer d'exercer leur métier et avec toutes les qualités requises au bénéfice des populations [...]».

Monsieur le Ministre, où en est-on avec lesdits projets de textes de ce fameux comité, plus d'un an après ? Les populations, si chères à Monsieur le Secrétaire Général, bénéficient des actes anesthésiques devant relever de la compétence de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation; mais, en réalité, ces actes anesthésiques sont décidés, administrés et contrôlés par des aide-anesthésistes (pour les populations des localités autres que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Gaoua, selon mes sources d'informations).

Monsieur le ministre, pendant ce temps, de ces mêmes lois et décrets, des articles sont extirpés pour traduire des agents de la même Fonction Publique du même Pays en Conseil de Discipline avec son corolaire de désarroi et de consternation.

De la plainte

Monsieur le Ministre, si tant est que l'Etat se soucie de l'accès aux soins du plus grand nombre, il n'en demeure pas moins qu'il faille ne pas occulter la qualité, et ce dans la légalité. C'est connu et admis que l'anesthésie-réanimation est une discipline à part entière et constitue le carrefour de toutes les disciplines médicales. C'est, sans conteste, l'une des disciplines médicales la plus identifiée au risque. Alors, il ya problèmes : 1•La qualité de l'anesthésie requise pour les contribuables, pardon les populations de Monsieur le Secrétaire Général s'acquiert en seulement dix (18) mois de formation selon la réglementation en vigueur, contre vingt sept (27) mois dans la pratique de l'ENSP. Cependant, le docteur en médecine qui veut se spécialiser en anesthésie-réanimation dispose de quatre (04) si longues années. Sic ! Hécatombe et requiem. 2•Les attachés de santé en anesthésie sont exploités, car employés comme aide-anesthésistes mais, utilisés par votre Département pour faire le travail des docteurs en médecine spécialisés en anesthésie-réanimation; tout ceci dans un contexte de la santé facturée, faisant du malade, non plus un patient mais un client en droit de leur demander réparation s'il estime avoir été victime de conséquence d'anesthésie. 3•Les attachés de santé en anesthésie exercent de façon illégale la médecine ou plutôt la haute médecine qu'est l'anesthésie.

Monsieur le Ministre, je vous propose de soumettre un «*rapport en Conseil des Ministres*» à qui de droit, au nom du droit, pour la santé des populations d'un Etat de droit. C'est seulement à ce prix, que le Plan National de Développement Sanitaire 2011-2020 issu de la Politique Nationale de Santé 2011 vaudra alors son pesant d'or pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Il ya urgence !

Monsieur le Ministre, si je suis parvenu à vous adresser cette lettre avec toutes ses imperfections rédactionnelles, c'est parce qu'en vérité, sur le plan technique, ma seule certitude est la sempiternelle et angoissante incertitude du lendemain, à savoir : pratiquer l'anesthésie sans qu'aucune loi ne m'y autorise, n'ayant compétence que pour aider un médecin anesthésiste et ce au profit d'un client en droit de me demander réparation. Une sorte de froid ou quelque chose d'approchant me traverse le dos. Des vies humaines sont en jeu s'il vous plaît ! **Monsieur le Ministre**, pour ma part, pratiquer alors l'anesthésie dans ces conditions, relève d'un «*casse-tête afghan*» tellement tous les coins et recoins du bloc opératoire semblent être minés. Pourtant la Constitution du Burkina Faso dit à son article 20 : «*l'Etat veille à l'amélioration constante des conditions de travail et à la protection des travailleurs*». Est-ce sa traduction à l'endroit des attachés de santé en anesthésie ? Ou bien, c'est la rançon du privilège d'être Burkinabé ? Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération. ▲

Planification opérationnelle avec les partenaires, des activités prioritaires 2014 du PDDC

La démarche par “Offres d’appuis”



Martin Mayer, le conseiller technique principal

«L’important est qu’au sortir de cette salle, vous savez de quoi on a discuté et ce qui a été retenu. Nous n’avons peut-être pas pu résoudre tous les problèmes soulevés ; des questions restent ouvertes mais, nous savons où nous nous situer». Le PDDC, conduit par Martin Mayer son conseiller technique principal, était visiblement satisfait de la rencontre de travail avec les partenaires de la région de l’Est.

Les 3 et 4 mars dernier, le centre Mariam Juali de Fada a abrité la rencontre de planification opérationnelle des activités 2014 du PDDC avec ses partenaires de la région de l’Est. Pendant deux jours, le PDDC et ses partenaires locaux, autorités administratives, élus, services techniques communaux et déconcentrés et société civile ont planché sur le contenu des activités qu’ils devront conduire cette année 2014. Entouré de son staff au com-

plet, le conseiller technique principal du PDDC, Martin Mayer a, dès l’entrée en matière, insisté sur le partenariat. Les résultats 2013 sont «forts appréciables grâce à l’engagement» des partenaires et, il sera question d’en référer pour «consolider les acquis enregistrés et se donner une nouvelle orientation pour 2014». En l’occurrence, la démarche de planification opérationnelle des activités avec les partenaires allait connaître une évolution. Aller dans le sens d’offres de prestations dont la pertinence ferait l’unanimité. Au sortir des débats et réflexions par groupes thématiques, Martin Mayer transmettait le sentiment du PDDC en termes de «remerciements pour les amendements, les commentaires et questions critiques». Il indiquera : «c’est dans le sens de l’évolution que nous souhaitons pour la planification. Cette possibilité de discuter les offres d’activités en toute transparence». Après le consensus obtenu pour la planification des activités déclinées en offres d’appuis, Martin Mayer a de nouveau fait appel au socle du partenariat pour souligner que

«l’étape suivante la plus importante, c’est la mise en œuvre ; faire ce qu’on a planifié et, c’est une responsabilité partagée, ensemble et en partenariat. Il y va des initiatives et de l’engagement de tous, vous, en tant que partenaires et le PDDC». En phase avec le PDDC pour cette approche, le Haut-commissaire de la province du Gourma, Alfred Gouba a transmis à l’ouverture comme à la clôture de l’atelier, «les remerciements de la tutelle et des collectivités pour cette approche participative». Il a cité au passage un adage mooré disant que «même si le fait de se concerter avant d’aller au champ n’avance pas la culture, cela permet tout au moins de ne pas devoir interrompre plus tard le travail pour discuter sur un certain nombre de problèmes». Alfred Gouba rappellera également «qu’en janvier 2014, le PDDC a entamé la deuxième année de sa quatrième phase d’intervention qui court jusqu’en janvier 2016». Le PDDC, dira-t-il, est «une structure qui appuie très fortement la décentralisation pour promouvoir, notamment pour cette 4ème phase, la participation de la société civile au processus



Alfred Gouba, Haut-commissaire du Gourma de réforme de la décentralisation et renforcer les capacités managériales des collectivités territoriales pour leur permettre d’offrir des services de qualités au citoyen». Effectivement, l’atelier portait sur la démarche du renforcement des capacités en cette année 2014 et, comme le résumera le conseiller technique principal Martin Mayer, «sur les 4 composantes de son intervention, le PDDC fait des offres d’appuis et s’ouvre aux avis et suggestions pour affiner les actions à mener». Une démarche qui a l’avantage, selon lui

«de mieux cibler les activités à conduire en réponse à vos attentes et parvenir à une planification plus réaliste et tenant compte des possibilités objectives du PDDC».

Les conseillers techniques du PDDC ont pris le temps qu’il fallait la première journée et même pendant les travaux de la seconde journée pour décortiquer les offres d’appuis, avec tous les détails utiles, dans chaque composante :

1^oCapitalisation et diffusion des bonnes pratiques ; 2^oRelation communes-société civile ;

3^oFormation initiale et continue des acteurs de la décentralisation ; 4^oFinances locales.

L’atelier de planification opérationnelle, qui a aussi été marqué par un «appel à projets», a été ponctuée d’assez d’humour pour agrémenter sans conduire à la digression a donné raison à Martin Mayer dont les premiers mots à ce premier grand rendez-vous du PDDC avec ses partenaires ont été «Bonne et heureuse année 2014 ; sincères remerciements pour la qualité des relations et le soutien constant des autorités au PDDC».

est une illustration du comportement qui sied en démocratie. Il nous reste à travailler la main dans la main dans le cadre de ce qui a été convenu pour une mise en œuvre efficiente pour tous. C’est la démarche qui convient pour que le citoyen voit que quelque chose est fait et démontrer au PDDC qu’il ne prêche pas comme on dit dans le désert».

Lankoandé Kanlanfé, maire de Bogandé (Gnagna)

«L’initiative du PDDC est très louable et ne nous étonne pas car son engagement à nous accompagner se passe de commentaires et les communes où ce

programme n’intervient pas sont jalouses de nous. Les renforcements que le PDDC nous apportent font que nous sommes en avance sur les autres et en remerciements nous nous devons de montrer par le travail. Le paquet d’activités qui nous est proposé cette année répond bien à nos besoins car, à force de travailler avec nous, le PDDC connaît nos priorités. Tout ce qui est programmé est très pertinent».

Dayamba Pierre, chef d’antenne, Association pour le développement des communautés villageoises de Pama (ADCV/Pama).

«La démarche du PDDC est très bonne et d’actualité parce que sur le terrain, la collaboration entre les OSC et les collectivités est étroite. Nous inviter donc à nous asseoir ensemble pour voir comment travailler en synergie avec l’accompagnement du PDDC est très louable. Les autres partenaires devraient s’en inspirer pour essayer d’améliorer leurs prestations. Quant à l’appel à projets, c’est formidable que les OSC puissent avoir un appui pour conduire des actions spécifiques, agrandir leur cercle d’activités. Maintenant, il faut que cela soit rapidement opérationnel».

Guiré Rami Yao, Coordonnateur CCOSC de Diapaga (Tapoa)

«Cette rencontre nous permet d’être bien orientés par rapport aux activités du PDDC. Cela facilite le travail et fait gagner du temps. D’autre part c’est bien que l’appel à projets suive également une démarche participative. rien n’est dicté et il y aura plus d’engagement».

Salembéré Issa, Coordonnateur CCOSC Pama (Kompienga)

«Le PDDC nous a montré qu’il prend en compte l’avis de ses partenaires. En nous associant à la planification, nous sommes impliqués et les activités deviennent nôtres. Nous devenons des acteurs à part entière. Maintenant, avec l’appel à projets nous avons l’occasion d’aller au-delà des activités planifiées».



De gauche à droite Daniel Biao, Martin Finken, Idrissa Ouédraogo et Rémi Ouédraogo, respectivement responsables des composantes 2, 4, 1 et 3, exposant les offres d’appuis 2014 du PDDC